

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026**REUNION PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE et siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 29 janvier 2026 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés Monsieur Eric LOMBA et Monsieur Pol HARTOG.

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de Groupe.- Il manque Jean-Marc WERY aujourd'hui

M. LE PRESIDENT.- Mme Muriel BRODURE-WILLAIN ?

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Conseillère provinciale.- M. ROBA arrivera en retard et M. LOMBA comme vous l'avez cité.

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de Groupe.- M. HARTOG est absent, Mme DEFRANG va arriver et M. RODEYNS est excusé.

M. LE PRESIDENT.- M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Conseiller provincial.- Seront absents et excusés M. Serge ERNST, Mme Belinda GEIBEN, Mme Astrid BASTIN et Mme Mélanie LEPONCE.

M. LE PRESIDENT.- Mme FRENAY?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant les questions d'actualité.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025. Je donne la parole à Madame la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour actualisé comporte quatre questions d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Avant de passer à la lecture des questions d'actualité reprises à l'ordre du jour, je vous informe que plusieurs membres de notre Assemblée m'ont adressé deux autres questions d'actualité. L'une relative au délestage de kérosène en région liégeoise, et l'autre relative à l'encadrement de l'usage des feux d'artifice lors des fêtes de fin d'année.

Je vous rappelle que les règles du ROI applicables au sein du Conseil provincial posent notamment les modalités suivantes :

Article 85 §4 du ROI – Dispositions communes à toutes les questions : « §4. Les questions visées aux articles 81 à 84 doivent porter sur les matières relevant de la compétence de décision du collège ou du conseil provincial ou relevant de la compétence d'avis du collège ou du conseil provincial dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne l'intérêt provincial. »

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Force est de constater qu'en l'espèce, ces deux questions portent sur des sujets qui ne sont pas d'intérêt provincial et qui relèvent plutôt de la compétence soit du Gouverneur de la Province soit de la police communale ou d'un règlement de police spécifique à chaque commune.

Par conséquent, conformément à l'article 39 §2 de notre ROI, notre Bureau s'est réuni ce jour et a marqué son accord pour que les questions relatives au délestage de kérosène en région liégeoise, et à l'encadrement de l'usage des feux d'artifice lors des fêtes de fin d'année ne soit pas reprises à l'ordre du jour de notre réunion de ce jour.

Le Bureau invite les auteurs à poser leurs questions aux intervenants ad hoc, à savoir les services de Monsieur le Gouverneur ou les services de la commune ou des communes concernées.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc) lève la main et souhaite prendre la parole.

M. LE PRESIDENT. – Monsieur MAGNERY, je pense que j'ai été clair et je vous invite à poser la question par écrit à Monsieur le Gouverneur qui vous répondra. Je vous remercie. Monsieur PIRON, je vous invite à venir pour votre question.

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial (debout devant son banc).- La dernière fois il a pu venir non ?

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'on s'est encore expliqué en réunion de Bureau et je pense que c'est clair, ici se sont des compétences qui ne sont pas des compétences provinciales mais des compétences de sécurité et des compétences communales.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc).- Mais c'est dommage qu'on ne puisse pas exprimer notre avis sur ce débat en tribune, ne fût-ce que brièvement.

M. LE PRESIDENT.- C'est toujours la même... Je pense qu'on ne peut parler de tout et de rien, il y a un règlement, on l'applique ou ne l'applique pas !

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc).- J'estime que ce n'est pas parler de rien.

M. LE PRESIDENT.- Je ne dis pas que c'est parler de rien mais ce débat-là a déjà eu lieu au Parlement Wallon également, preuve s'il en est que le Parlement s'en est... Et je vais ajouter que le Gouverneur en séance du Collège nous a communiqué qu'il répondrait aux questions dès qu'il les recevrait.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc).- Je pense que l'avis du Bureau pour rejeter ces questions n'est pas unanime et que au moins le Conseil provincial a droit d'avoir une justification du groupe d'opposition qui lui n'est pas d'accord avec l'interprétation qui est donnée, nous acceptons mais laissez-nous au moins exprimer pourquoi ...

M. LE PRESIDENT.- Et bien, vous avez deux minutes !

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Au final, c'est quand même dommage qu'on doive se battre pour ne fusse qu'avoir la parole. Il a été dit que ce n'est pas de compétence provinciale et nous vous rejoignons.

Nous vous rejoignons, la question du délestage n'est pas une compétence provinciale. Par contre, là où nous estimons que vous avez tort et que le Bureau a tort de rejeter, c'est quand il dit que ce n'est pas d'intérêt provincial.

Allez dire ça aux milliers d'habitants de la province de Liège qui ont vu des microgouttelettes être dispersées au-dessus de leur potager et oser leur dire que ça, ce n'est pas d'intérêt provincial. Franchement, je trouve ça scandaleux, mais ils apprécieront l'avis du Bureau à ce sujet.

Enfin, et je tenais quand même à le préciser, le groupe ECOLO n'a pas marqué son accord au fait de rejeter cette question.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà !

Document 25-26/A12 : Question d'actualité du membre du Conseil provincial relative aux Rencontres Théâtre Jeune Public.

Document 25-26/A13 : Question d'actualité du membre du Conseil provincial relative à la santé mentale des jeunes.

Document 25-26/A14 : Question d'actualité du membre du Conseil provincial relative à la mobilité au Barbou.

Document 25-26/A15 : Question d'actualité du membre du Conseil provincial relative aux pannes de chauffage dans les écoles provinciales.

M. LE PRESIDENT.- Pour la première question (A12) inscrite à notre ordre du jour, relative aux Rencontres Théâtre Jeune Public, je donne la parole à Monsieur Grégory PIRON.

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Depuis près de quarante ans, les Rencontres Théâtre Jeune Public constituent un rendez-vous culturel majeur dans la région hutoise. Ce festival, reconnu même au-delà de nos frontières, s'est construit au fil des décennies avec le soutien de la Province de Liège, en lien étroit avec les écoles, les acteurs culturels et la jeunesse de notre territoire.

Nous avons appris que, dès cette année, le festival n'aura plus lieu en province de Liège mais sera déplacé à Charleroi, en raison du désengagement de notre Province. Cette décision suscite une vive incompréhension dans le secteur culturel, d'autant plus qu'elle intervient alors

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

que la Déclaration de politique provinciale affirmait sa volonté de soutenir ce festival et, plus largement, la culture et la jeunesse.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous expliquer quelles sont les raisons précises qui ont conduit le Collège provincial à se désengager de ces Rencontres Théâtre Jeune Public et à accepter que cet événement quitte notre territoire, alors même qu'il s'agit d'un outil culturel structurant pour la jeunesse, l'enseignement et le monde de la culture ?

Pouvez-vous également nous préciser quelle était jusqu'ici l'ampleur de l'investissement de la Province de Liège dans l'organisation de ce festival, tant sur le plan financier que logistique et technique ?

Le risque n'existe-t-il pas que l'expérience acquise au fil du temps par les agents provinciaux actifs dans ce beau projet ne puisse pas trouver d'équivalent en province du Hainaut, et que le déménagement ne soit très préjudiciable au festival ? Ne craignez-vous pas que le désengagement de la Province de Liège ne se solde dès lors par un fameux gâchis, comme le craignent précisément les professionnels du secteur que nous avons consulté ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial Vice-Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial Vice-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur PIRON, cher collègue, je vous remercie pour votre question relative à l'édition 2026 des Rencontres Théâtre Jeune Public qui se déroulerait à Charleroi.

J'utilise, en effet, le conditionnel puisque je vous précise d'emblée avoir personnellement appris cette information, ma collaboratrice m'a dit par voie de presse mais même pas, par la rumeur...

Vous comprendrez donc que je me réjouis de pouvoir partager avec vous divers éléments de contexte qui permettent d'apprécier cette annonce à la lumière de l'implication de nos services dans l'organisation de cet événement majeur pour le secteur du Théâtre Jeune Public.

En effet, d'une certaine manière vous l'avez rappelé, la Province de Liège s'est pleinement engagée durant près de 40 ans dans l'organisation et la coordination de cet événement sur son territoire, et plus précisément à Huy. Nous avons été le principal partenaire des Rencontres Théâtre Jeune Public depuis leur création en y apportant un soutien financier, logistique et humain sans faille. Année après année, nous avons mobilisé des moyens considérables pour garantir la qualité et la pérennité de cet événement.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

En 2019, lorsque j'ai pris mes fonctions de Député provincial, les dépenses que nous assumions relativement au Théâtre Jeune Public avoisinaient les 500.000€ l'année, j'évoque ici les dépenses assumées pour l'organisation de l'évènement : location de matériel, hébergement des compagnies, élaboration des repas servis, la publicité de l'évènement, et une multitude d'autres éléments, mais aussi la valorisation des moyens logistiques et humains précités ainsi que notre dispositif de subsidiation aux opérateurs qui programment les compagnies concernées.

Pour autant, au regard de cette implication financière, la Province de Liège était soutenue à hauteur de 5.000 € par la Fédération Wallonie-Bruxelles, 5.000, retenez bien ce chiffre c'est important, 5.000 € pour mettre en œuvre une compétence propre à la Fédération, à quoi servaient ces 5.000 rajoutés puisque que n'est pas inscrit ici dans le texte ? Ça servait à donner les prix aux gagnants, donc chaque ministre y allait d'une petite cassette et remettait un prix. Voilà à quoi se résumait l'intervention et la participation de la Communauté française autrement appelée Fédération Wallonie-Bruxelles.

Et, compte tenu de la réforme qui touchait déjà les compétences provinciales à cette période, vous savez que ça a débuté véritablement à partir de 2020, dans le seul but de pérenniser l'organisation de cet évènement, j'ai sollicité et sensibilisé la Ministre de la Culture de l'époque, Madame LINARD, pour que la Province de Liège soit mieux soutenue dans ses efforts et ainsi maintenir l'organisation de cet évènement dont je mesure, et mesurais déjà à l'époque, toute l'importance.

Je n'ai ménagé aucun effort depuis mes prises de fonction et ma reconduction pour permettre un meilleur financement par la Fédération Wallonie Bruxelles dans ce dispositif et c'est son dispositif ! Pour résumer, pour tous ceux qui ne connaissent pas cet événement, il rassemble l'ensemble des compagnies du territoire de la Communauté française, Bruxelles y compris. Si on devait, et c'est souvent d'ailleurs la question qui m'est posée en Commission, c'est pourquoi soutient-on telle ou telle opération parce qu'elle issue ou se produit sur notre territoire. En province de Liège, il y a 4 compagnies, il pourrait y en avoir plus mais c'est peut-être de ça qu'on pourra discuter prochainement, mais réellement, celles qui ont toujours créé du spectacle pour jeune public sont en moyenne au nombre de 4 dans l'opération générale, qui réunit pas moins de 45 compagnies. Donc, vous mesurez la taille réelle de ce qu'est la Province de Liège dans un processus qui devrait être complément et totalement soutenu directement par la Communauté française. Et ces discussions que j'ai eues puisque, il fallait aussi expliquer que nous étions dans une réforme dure, qui nous prenait beaucoup de moyens, cela a permis alors de faire évoluer son financement, on est passé à 20.000 puis 50.000€, pour atteindre 200.000€ mais on n'est toujours pas au chiffre mobilisé par la Province, vous l'avez bien compris.

Dans le même temps, les services provinciaux n'ont eu de cesse d'optimiser ce qui pouvait l'être pour réduire les dépenses tout en maintenant la qualité artistique du festival. Néanmoins, la Ministre de l'époque a souhaité je cite « sacraliser » ce soutien, et que fait-elle, et ceci au sein d'un contrat-programme ? Et bien elle le fait avec la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse, la CTEJ, qui je le rappelle est une ASBL.

Pour être très clair, dès que nous avons obtenu une meilleure contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ministre a désigné la CTEJ comme opérateur principal de l'organisation de cet évènement, en l'invitant à le sous-traiter à la Province de Liège. Vous voyez,

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

donc vous avez les moyens de la Communauté française qui sont versés à une ASBL qui, elle-même, alors fait appel à la Province. Mais, elle ne nous donne pas donc un centime.

Si j'étais mesquin je rappellerais que ce soutien aurait pu être sacralisé directement auprès de la Province de Liège, mais restons concentrés.

Dès-lors, contrairement à ce qui pourrait être perçu, le choix annoncé de transférer les RTJP à Charleroi ne relève pas d'un choix de la Province de Liège, mais bien de la CTEJ. Et, je l'expliquerai après, le découvre comme vous que cette intention qui circulait semble vouloir se concrétiser.

En effet, depuis que cette dernière s'est vue confier la responsabilité de l'organisation, nous avons régulièrement échangé avec elle.

D'abord pour solliciter une souplesse dans les dates de l'évènement. En effet, compte tenu des nouveaux rythmes scolaires et de l'occupation de nombreuses infrastructures scolaires pour cet évènement, nos équipes rencontraient de plus en plus de difficulté à satisfaire toutes les parties et opérateurs liés à l'organisation sur le seul territoire de la Ville de Huy.

Oui, parce que moi on m'explique que les opérateurs qui achètent des spectacles ne peuvent démarrer ce travail qu'après le 15 août. Alors on est tous favorable aux fêtes du 15 août, souvent ici, quelques-uns d'entre nous nous allons même le 16 pour enterrer l'os donc on sait à peu près que, effectivement, c'est un moment charnière dans la vie, et donc après cette date, il faut l'avoir fait avant que les écoles ne reprennent leurs activités et comme on a modifié le rythme scolaire, on empiète de plus en plus sur le mois d'août.

Alors, forcément sur 14 ans ça varie, enfin il y a un mouvement, vous le savez bien, et donc, et bien il faut caser tous les spectacles dans des locaux qui ont une taille définie, c'est d'ailleurs ce que je vous explique en vous disant que une bonne partie d'entre eux ont dû même être un petit peu externalisés et travailler par exemple avec le Centre culturel de Marchin et avec ce très bel endroit qui défend les expériences circaciennes au même endroit et il est clair que ce n'est plus véritablement tout à Huy puisqu'il y a un problème d'espace.

C'est ainsi que les éditions 2024 et 2025 ont quelque peu été délocalisées dans d'autres infrastructures, je l'ai expliqué, de la région hutoise.

Ensuite, ces échanges permettaient d'assurer la bonne répercussion des moyens financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Province de Liège, mais de manière plus globale, ils avaient pour but de mettre à disposition de la CTEJ l'expérience provinciale acquise pour organiser cet événement tout en restant à l'écoute du secteur et de l'opérateur ainsi désigné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En d'autres mots, ce que je leur ai dit très clairement, vous restez sur le territoire de la province, où que ce soit, vous pourriez bénéficier effectivement et de l'expertise du personnel et si nous y avons des espaces et des locaux, ils seraient mis à disposition, ce qui vient généralement faire baisser la facture générale du projet. A partir du moment où la CTEJ se sent plus à l'aise d'aller s'installer dans une autre province, il est difficile d'avoir la même vision et la

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

même attitude. Donc, véritablement, et j'entendais aussi que la Ville de Huy était très heureuse de l'existence de cet événement et qu'elle ne voyait pas non plus d'un bon œil le départ.

Donc, parce que, pour vous l'expliquer encore plus clairement, on aurait très bien pu déplacer cet événement à Liège, des salles, des coopérations avec des milieux artistiques sur le territoire il en existe, et en suffisance, et qui eux n'auraient peut-être pas été perturbés par les nouveaux calendriers scolaires.

La CTEJ donc a d'ailleurs très rapidement mis en lumière le déficit de moyens et de personnel dont elle disposait, et bien oui, forcément, elle reçoit une dotation de 200.000 € et elle n'est pas équipée pour organiser ce genre d'événement, ainsi que son nécessaire besoin et souhait de s'appuyer sur un opérateur d'expérience. Elle n'a pour autant pas manqué de nous questionner sur la poursuite de notre implication en cas de délocalisation, je vous l'ai expliqué.

Compte tenu de ce contexte ainsi que du souhait des Gouvernements de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant à l'avenir des missions provinciales, dès janvier 2025 j'ai sollicité une rencontre avec Madame la Ministre Présidente, qui a la Culture dans ses matières.

Cette démarche avait pour but de détailler l'ensemble des politiques provinciales mises en œuvre en matière culturelle mais aussi l'organisation des Rencontres Théâtre Jeune Public en province de Liège. J'ai été reçu le 21 janvier 2025, en visioconférence, par l'un de ses collaborateurs, chacun appréciera...

Pour ce qui concerne les Rencontres, je lui ai réitéré ma détermination, malgré le contexte de réforme, à dégager les moyens provinciaux utiles à un maintien à Huy. Dans la foulée, nous nous sommes concentrés sur l'organisation 2025, on était en 2025 hein, de l'événement et avons maintenus les contacts réguliers avec les responsables de la CTEJ.

Tout ça pour vous dire que le 21 octobre 2025, après l'événement qui a bien eu lieu sans modification malgré ce qu'on avait essayé de faire courir comme bruit, j'ai reçu Madame DEVASTER de la CTEJ pour faire le point sur l'édition 2026, à la fois sur celle qui venait de s'écouler et celle qui allait s'organiser et s'envisager pour 2026. Cette dernière a une nouvelle fois évoqué la délocalisation en dehors du territoire liégeois en requestionnant notre implication si tel devait être le cas. Nous avons prévu de nous revoir en cette rentrée 2026.

Permettez ici cette incise à destination des anti-provincialistes de principe : cet état de fait démontre largement que, dès que le niveau de décision n'est plus ancré à Liège, le maintien d'un service sur notre territoire n'est plus du tout garanti.

La Province de Liège a pourtant exploré, en amont, des pistes de collaboration avec la CTEJ pour maintenir les Rencontres sur son territoire. Nous avons proposé un modèle de co-gestion ou de transition progressive, visant à transmettre notre expertise à la CTEJ tout en conservant un rôle de facilitateur, comme je vous l'ai dit, prêt de matériel, soutien technique ponctuel, etc.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Comme vous, j'ai malheureusement dû constater dans la presse, que ces propositions n'ont manifestement pas été retenues par la CTEJ qui semble privilégier une organisation à Charleroi. Nous partageons vos craintes quant à la préservation du savoir-faire de nos agents. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons insisté, en cas de délocalisation, pour une période de transition, permettant un transfert progressif des compétences.

La CTEJ semble faire le choix d'une rupture plus nette, ce qui pourrait effectivement fragiliser la qualité logistique et organisationnelle de l'évènement.

La Province de Liège reste ouverte à des collaborations futures avec la CTEJ ou d'autres acteurs culturels, notamment dans le cadre de projets dédiés au théâtre jeune public : aide à la création, partenariats locaux, et ce dont je vous parlais, ce sont les compagnies qui sont sur notre territoire, et elles ne sont pas oubliées. Nous continuerons à soutenir la culture et la jeunesse sur notre territoire, en nous appuyant sur les réseaux et l'expérience acquis durant ces 40 années.

Afin de rester le plus constructif, mais surtout dans l'intérêt du dispositif et de sa stabilisation, après avoir eu connaissance par voie de presse de ce choix, j'ai pris l'initiative de contacter les Autorités communales carolos. Je vous informe que j'ai rendez-vous demain avec Madame Julie PATTE, Echevine de la Culture de Charleroi. Je lui réitérerai ma détermination à soutenir l'évènement et envisagerai avec elle les meilleures collaborations possibles dans l'intérêt de tous.

En conclusion, si le transfert des RTJP vers Charleroi devait se confirmer il s'agirait d'une décision de la CTEJ, je le rappelle. Dans ce contexte, je chargerai le Département de la Culture de proposer un dispositif propre à notre territoire et qui permettra, dans le respect du principe de subsidiarité et dans les limites des moyens qui sont les nôtres, de soutenir les compagnies théâtre jeune public liégeoises.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre écoute pour tout complément éventuel.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial Vice-Président. Une réaction ? Personne.

Pour la deuxième question (A13) inscrite à notre ordre du jour, relative à la santé mentale chez les jeunes, je donne la parole à Madame Anne-Sophie TANDEL.

Mme Anne-Sophie TANDEL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Aujourd'hui, en Belgique, plus de 30 % des 15-25 ans présentent des symptômes anxieux ou dépressifs. 16 % des jeunes de 10 à 19 ans souffrent d'un trouble mental diagnostiqué.

Il y a une forte hausse des consommations d'antidépresseurs chez les adolescents belges, + de 60 % en 10 ans. +/- 10 %, un sur dix, des 12-24 ans utilisent ou ont utilisé des antidépresseurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Aujourd'hui, en Belgique, pour les jeunes de 15 à 24 ans, le suicide est devenu la première cause de décès. Environ 1 décès sur 4 est dû à un suicide.

Ces chiffres sont implacables, absolument désolants et révélateurs d'un malaise profond qui s'installe et qui prend du terrain. Nous ne pouvons pas, nous ne pouvons plus les ignorer. La santé mentale chez les jeunes doit devenir une absolue priorité .

Par ailleurs, comme vous le savez, dans nos sociétés aujourd'hui, nous sommes confrontés à de multiples incertitudes, de multiples défis, voire de multiples crises : la situation économique , la situation géopolitique, les défis climatiques et les défis sociaux, les différentes addictions, la violence, voire l'ultra-violence.

Nous avons plus que jamais besoin d'une jeunesse solide, armée, préparée pour affronter et dépasser ces défis. Et face à cette nécessité, nous sommes tous responsables de les y aider. Actuellement, déjà à la Province de Liège, nous avons différents moyens d'action pour prévenir et agir : des centres PMS, des centres PSE, la structure Openado etc. pour accueillir les jeunes et leurs familles.

J'ai deux questions. La première : comment allons-nous mettre en avant la prévention afin de faire mentir les statistiques ci-dessus ? Que ce soit via de la sensibilisation, de la formation continue, la diffusion des témoignages, le soutien aux parents ou encore l'accès plus aisé à des espaces de parole, également la prévention numérique par exemple.

Et ensuite, comment pouvons-nous et je l'espère allons-nous, renforcer encore ces structures dans les mois et les années à venir et leur donner les moyens de pouvoir agir au cœur de la problématique ?

Je m'adresse bien évidemment à vous Monsieur le Député en charge et je n'aurai cesse dans les années à venir de vous interroger sur les avancées en ce domaine. Mais j'en appelle également à vous, Mesdames et Messieurs les Députés du Collège pour que toute décision dans le domaine de l'enseignement, de la santé, du sport, de la culture, soit en ligne avec cette top priorité : la santé mentale chez les jeunes.

C'est selon moi, une priorité qui se doit d'être transversale. En favorisant par exemple la mobilité interne à la Province de façon à renforcer les ressources à disposition des cellules citées ci-dessus.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ces questions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune).- Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Je remercie Madame TANDEL pour cette question et je retiendrai peut-être l'adjectif « transversal » le mot transversalité sera certainement le maître mot de ma réponse.

Il est vrai que la santé mentale des jeunes constitue aujourd'hui l'un des défis sociaux majeurs pour notre société, pour notre Province. Les chiffres de détresse psychique, de décrochage scolaire, de ruptures familiales et de précarité chez les adolescents et les jeunes adultes ne cessent d'augmenter.

Déjà, et j'ai eu l'occasion de répondre une première fois, dans le cadre de la réforme de la santé mentale de 2024, la Province de Liège s'était inscrite pleinement dans une logique de prévention renforcée et de décloisonnement des acteurs tout en maintenant des services de première ligne, afin de garantir aux jeunes un accompagnement cohérent, accessible et ancré dans leurs réalités de vie.

Depuis lors, la Province de Liège a fait un choix politique clair en regroupant sous une seule députation les compétences des CPMS, PSE, Affaires sociales et Santé. Et dans les Affaires sociales et la Santé, se sont surtout les pôles citoyens et promotion et animation qui sont actifs sur la problématique. Cette organisation est une opportunité nouvelle pour construire une politique transversale de prévention, à l'école comme en dehors, collective ou individuelle ; là où les jeunes vivent, grandissent et se construisent.

La dignité humaine et la solidarité impliquent de ne pas attendre la crise, mais de soutenir les jeunes et leurs familles le plus tôt possible. La mise en œuvre du Pôle Enfant/Jeunesse/Parentalité est une nouveauté en cours pour nous permettre de concrétiser cette ambition.

Dans ces ambitions, je pense qu'il s'agira d'être encore et toujours en lien avec les acteurs de terrain, avec les associations et avec les tissus locaux, et il s'agira aussi d'intégrer les éléments lorsqu'ils seront connus d'une future réforme de la Santé mentale annoncée par le Ministre COPPIETERS. Ensuite de quoi nos services actuels pourront évoluer encore pour être de plus en plus pertinents, pour répondre aux réels besoins et être de véritables outils de prévention et de dilution des crises individuelles.

Donc, si j'essaye de synthétiser ma réponse pour répondre à votre question, je pense que les mots prévention, et coordination des acteurs du secteur paraissent constituer une orientation majeure que la Province de Liège doit poursuivre ou amplifier.

Je vous invite également à parcourir les rapports d'activités qui sont proposés pour le mois de mars pour avoir une idée exacte de nos services 2025, rapport d'activités PMS, PSE, Pôle Citoyen et Pôle Promotion et Animation, et j'aurai bien évidemment l'occasion de revenir lors des prochaines Commissions et des prochains Conseils avec tous les détails de l'avancement de nos travaux.

Je vous remercie pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Non. Pour la troisième question (A14) relative à la mobilité sur le site du Barbou de la HEPL, je donne la parole à Madame Murielle FRENAY.

M. Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Présidents, Mesdames et Messieurs, chers Collègues.

Le site du Barbou de la Haute École de la Province de Liège, qui forme notamment aux métiers paramédicaux et de la santé, accueille quotidiennement un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants. Pourtant, la mobilité aux abords de ce site situé Quai Godefroid Kurth pose aujourd'hui de réels problèmes, encore plus aujourd'hui hein parce que, sans bus, sans tram, c'est compliqué : saturation de l'espace public, stationnement sauvage répété, conflits d'usage avec les riverains et dégradation du cadre de vie.

Cette situation soulève également des enjeux de santé publique, notamment en matière de qualité de l'air, de bruit, de sécurité des usagers faibles et de promotion de l'activité physique, enjeux qui sont au cœur même de la vocation pédagogique de cet établissement d'enseignement supérieur.

Dès lors, le Collège provincial peut-il présenter un état des lieux des mesures mises en place par la HEPL sur ce site pour encourager voire organiser des modes de déplacement favorables à la santé et à l'environnement, tels que les transports en commun, la marche, le vélo, ainsi qu'une gestion plus responsable du stationnement ?

Des démarches de concertation ont-elles été engagées avec la Ville de Liège et les habitants du quartier afin de réduire les nuisances liées à l'usage excessif de la voiture individuelle ?

Enfin, le Collège envisage-t-il de nouvelles actions à court ou moyen terme pour améliorer durablement la situation et aligner la politique de mobilité du site avec les objectifs de santé, de durabilité et de qualité de vie ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? Non.

M. LE PRESIDENT.- Pour la quatrième (A15), comme c'est le même Député qui va répondre et que c'est la dernière question relative aux pannes de chauffage dans les écoles provinciales, je donne la parole à Madame Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA pour présenter sa question sur les pannes de chauffage dans les écoles provinciales.

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

En pleine période d'examens, plusieurs écoles provinciales ont été confrontées à des pannes de chauffage, parfois prolongées.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Cette situation a suscité beaucoup d'inquiétude chez les élèves et étudiants, les parents et les équipes éducatives, d'autant plus qu'elles touchent directement aux conditions d'apprentissage et à l'égalité entre les élèves en période d'évaluation.

Du coup, nous souhaiterions savoir : quelles sont les raisons précises de ces pannes de chauffage ? Savez-vous quelles écoles provinciales ont été concernées et pendant combien de temps ? Quelles ont été les conséquences concrètes pour les élèves, notamment en période d'examens ? Quelles solutions ont été mises en place dans l'urgence pour garantir des conditions d'apprentissage acceptables ? Et surtout, quelles mesures la Province entend-elle prendre pour anticiper et éviter que ce type de situation ne se reproduise à l'avenir ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame Céline INNOCENT.

Mme Céline INNOCENT, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je serai très attentive à la réponse à cette question car effectivement, après une interpellation d'une personne dont l'enfant est justement dans une de ces écoles concernées, j'avais personnellement posé une question par mail, auquel je n'avais pas encore eu de retour donc j'attends impatiemment la réponse.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à ces deux questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame Frenay, Monsieur Magnery, chers Collègues,

Le problème que vous venez de décrire, donc de mobilité autour du Quai Godefroid Kurth n'est pas neuf, je m'étonne d'ailleurs de son surgissement dans un question d'actualité mais enfin, pourquoi pas après tout... Ce problème n'est pas neuf et dépasse déjà largement le seul cadre provincial. Ajustons en effet votre propos : en plus de la HEPL et des riverains que vous évoquez, vous pouvez compter dans le coin les utilisateurs de la Polyclinique Brull et, évidemment, tout le passage de ceux qui entrent par le nord de Liège via l'A25. La gestion des déplacements sur le triangle de Bavière n'est pas une mince affaire !

Elle relève principalement de la Ville de Liège et de sa police qui lutte contre le stationnement sauvage, du TEC, de son installation d'un arrêt de tram à 700 m et de l'itinéraire des bus tels que le 6, de chacun dans les choix qu'il pose pour ses déplacements dans cette zone.

En revanche, elle ne relève pas de l'école du Barbou, qui préférera donc se concentrer

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

sur la formation donnée à ses étudiants, ni même de la Province qui, en plus, a fait le nécessaire pour proposer davantage de stationnement pour son personnel en prévoyant du parking sur le toit du hall Kurth, tout en en diminuant le besoin suite à la délocalisation des agents Santé et Laboratoire après le sinistre de l'Institut Malvoz puisque l'ensemble des agents vont maintenant quitter ce bâtiment.

Permettez-moi tout de même de relever que l'accès à la zone est en tout cas suffisamment aisé que pour avoir permis, mon collègue Luc GILLARD s'en réjouira, à 1 million de visiteurs de fréquenter le B3 au cours de l'année écoulée !

Ceci étant, il est vrai, et je vous rejoins sur ce point, qu'il y a toujours à faire en matière d'amélioration de la mobilité.

A la Province, on la souhaite surtout durable, et c'est la raison qui m'amène à prendre la parole, plutôt que mes Collègues en charge de l'Enseignement ou de la Santé.

Ainsi, permettez-moi de « dézoomer » de la seule école que vous citez pour rappeler que nous cherchons à promouvoir une mobilité plus écoresponsable auprès de tout utilisateur de nos infrastructures provinciales au sens large, qu'il soit étudiant, visiteur, agent ou encore professeur, ...

D'abord parce que nous remboursons à ceux qui travaillent pour la Province, les abonnements de bus, de tram ou de train qui leur feraient préférer ces modes de déplacement en commun à la voiture individuelle. Tout comme nous mettons à leur disposition des véhicules partagés, souvent électriques, pour leurs rendez-vous professionnels au départ du bureau.

Ensuite parce que nous avons créé un parking de délestage près du Pont des Modeleurs pour inciter à la multimodalité en y déposant son véhicule pour profiter du réseau de tram évoqué ci-avant.

Nous invitons également chacun à favoriser le covoiturage via notre maillage de parkings d'EcoVoiturage : les étudiants ou les agents qui viennent de zones moins bien desservies peuvent ainsi prendre la route ensemble et désengorger l'agglomération liégeoise d'une circulation bien souvent trop dense.

Je rappellerai l'initiative UGO à destination des étudiants, soit une plateforme en ligne qui leur proposait de covoiturer de façon sécurisée vers les différents campus de la ville. Très peu y ont adhéré et le projet a disparu faute d'utilisateurs : je dois reconnaître qu'il y a encore à faire pour changer les mentalités et les habitudes.

Pour aller encore plus loin en termes de réduction d'empreinte carbone de notre Institution, en étant aussi plus aligné avec des pratiques en faveur de la santé, nous promovons la mobilité à vélo.

Nous avons permis l'installation de nombreux racks de rechargement électrique sur notre territoire, avons mis en place un système de vélos électriques partagés pour les déplacements professionnels entre sites provinciaux, proposons un incitant financier pour les déplacements

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

domicile-travail effectués avec ce mode de mobilité douce, invitons à chacun à emprunter le réseau Points-Nœuds plus étendu que jamais, avons installé des arceaux pour sécuriser son vélo place des Arts notamment en guise de charge urbanistique, certes, tandis que le bâtiment de la HEPL qui pousse en ce moment-même à Bavière sera équipé de nombreuses places de stationnement vélo en sous-sol pour inciter les élèves à être cyclistes tout en ayant l'assurance de retrouver leur monture à l'issue des cours.

Enfin, pour ce qui est de la mobilité à pied et de ses bénéfices divers et variés, je ne doute pas que la grève de cette semaine aura transformé, de gré ou de force, quelques-uns de nos collaborateurs et citoyens en adeptes de déplacements pédestres tant bénéfiques pour la santé, comme vous le soulignez.

Je vous remercie pour votre attention !

En ce qui concerne les pannes de chauffage dans divers établissements provinciaux, donc Madame la Conseillère, chers Collègues, les chauffagistes pourront vous le dire, l'hiver est la période la plus propice aux pannes de chaudière. Pour les ménages, lorsque les premiers signes de froid se font sentir, la relance de la chaudière amène parfois à une mauvaise surprise.

Pour nous, à la Province, nous effectuons inévitablement une relance début janvier puisque, vous le savez, tous les bâtiments de la Province ferment une semaine entre Noël et Nouvel An.

En outre, beaucoup d'installations au sein de notre patrimoine souffrent d'un âge avancé et cela présage un risque d'échec, en particulier quand, comme cette année, la remise en route s'effectue sous des températures particulièrement basses, demandant encore un effort accru à ces parfois vieilles dames que sont nos chaudières.

C'est notamment pour pallier cette réalité et éviter les problèmes qui en découlent que nous n'hésitons pas à faire d'importants travaux de rénovation énergétique de nos infrastructures scolaires, comme c'est le cas pour le moment à Huy et Seraing, par exemple.

C'est aussi pour cela que nous investissons et construisons du neuf, comme pour la nouvelle école paramédicale à Bavière. Et c'est pour mieux maîtriser l'exercice que nous rationalisons nos sites et regroupons nos services au sein de bâtiments aux installations de chauffage neuves et performantes, un Val Benoit passif ou un Saint-Laurent et un B3 avec de la géothermie en sont la preuve.

Ceci étant dit, nous avons effectivement dû faire face à de sérieux problèmes le 2 janvier dernier, principalement dans trois bâtiments. Je vais donc prendre le temps pour chacun de décrire les problèmes et les solutions qui y ont été apportées, comme demandé dans votre question.

Je commencerai par le bâtiment du Barbou. L'interruption de chauffage est due à deux pannes indépendantes : une défaillance de vanne au 3^{ème} étage et une fuite sur l'alimentation principale située dans le caniveau de la cour. Pour la première, au 3^{ème} étage, la Direction de l'établissement a constaté le vendredi 2 janvier la présence d'eau dans les étages. La Mini-Régie

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

de Liège a été dépêchée sur place afin d'identifier le problème.

Leur travail s'est poursuivi jusqu'au dimanche 4 janvier pour réparer la vanne mais, surtout, rendre les lieux opérationnels. A ce stade, le chauffage fonctionnait et la température montait.

Malheureusement, et malgré leurs efforts, le personnel d'encadrement de l'Internat a signalé en début de soirée, soit la veille de la rentrée, que la température n'était toujours pas suffisante pour une occupation des lieux par les élèves.

Il s'en est suivi la découverte du second problème, à savoir une fuite sur l'alimentation principale. Cette canalisation a été réparée et la pression remise dans les tuyaux de chauffage afin rendre le système fonctionnel.

En attendant, les étudiants internes ont été relogés à l'Auberge Simenon et leurs déplacements ont été assurés par un car provincial.

Afin d'éviter que ce genre d'évènement ne survienne à l'avenir, une inspection complète par caméra sera effectuée la semaine du 23 février, pendant les congés scolaires, qui servira de base à la décision de remplacement ou de renforcement de la canalisation.

La deuxième panne concerne le système de chauffage du site Kurth. Ici, ce sont les pannes successives des deux circulateurs principaux qui ont coupé la distribution d'eau chaude dans tout le bâtiment. L'un des circulateurs était tombé en panne fin de l'année et un marché était en cours afin de le réparer.

Une avarie sur le second a provoqué la panne et, de façon regrettable, ce matériel ne permettant pas à la Régie d'intervenir directement, la réparation a dû être confiée à une société extérieure, déjà fort sollicitée par ailleurs étant donné la saison, comme je le mentionnais plus tôt.

Afin de permettre les activités scolaires, la Régie a malgré tout installé des canons à chaleur dans les étages.

En ce qui concerne ce bâtiment, la solution définitive, une fois le départ de ses usagers vers d'autres sites scolaires en 2028, sera sa sortie du patrimoine provincial. En effet, la remise en état de l'installation nécessite travaux et investissements trop importants pour être programmés considérant notre départ futur proche.

Le troisième bâtiment ayant subi une panne importante appartient au site de l'EP Herstal. Certains locaux ont été privés de chauffage à la suite de corrosion dans la tuyauterie d'un radiateur. Une fuite d'eau a causé des dégâts dans une salle et la mise en sécurité de la chaudière par manque de pression dans le système. Une équipe de la Régie s'est rendue sur place et le retour à la normale a été rapide et sans grand impact sur l'organisation des cours.

Actuellement, une fuite non-impactante pour la distribution de chauffage mais non localisée fait l'objet d'une analyse afin que la Régie puisse régler ce problème.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Au niveau des chaudières gaz, sur les quatre que compte le bâtiment, deux sont à l'arrêt et la réparation est prévue sous peu, via un bon de commande.

A côté de ces problèmes plus importants, je dois signaler d'autres incidents qui sont à déplorer : c niveau de l'EP Huy, une intervention a été effectuées sur le bâtiment « Récollets » ainsi que sur le bâtiment mécanique.

Pour la Maison Erasmus, plusieurs fuites ont été réparées et l'installation a été remise sous pression. Seuls les espaces communs du 4^{ème} étage sont encore sans chauffage à cause d'un système hors service qui doit être remplacé via un marché public, marché public dont vous connaissez les aléas en termes de délais.

A la HEPL Gloesener, la panne de chauffage signalée était en réalité due simplement à une mise à l'arrêt manuelle des chaudières par une personne inattentive.

A La Reid, l'IPEA a subi une panne de chaudière qui est à présent réparée et le bâtiment « Parc des Marêts » de la HEPL est quant à lui fonctionnel après un problème de commande de régulation.

Enfin, à l'IPES Seraing, site de Jemeppe, une recherche est en cours afin de localiser une fuite d'eau sur un circuit de chauffage.

Comme vous pouvez le constater, nos équipes ont et font encore le maximum afin de régler au mieux l'ensemble des problèmes qui sont survenus. Chaque situation étant particulière, l'attention de nos différents corps de métier à la Régie est primordiale et mérite d'être soulignée. Ils n'ont pas compté leurs heures lors de leurs interventions et nous leur devons beaucoup.

En effet, le patrimoine provincial, c'est une centaine de sites pour près de 400 bâtiments et autant de systèmes de chauffage, aussi variés qu'ils sont nombreux !

Je ne voudrais pas quitter cette tribune sans vous faire remarquer qu'à l'exception des 8 situations évoquées ci-avant, ce sont autant de machines qui ont fonctionné grâce au travail quotidien de notre département des Infrastructures.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une dernière intervention ? Non.

Ceci clôt les échanges sur les questions d'actualité.

VI.- Prise d'acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial

Document 25-26/103 : Prise d'acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 25-26/103).

Il a été proposé au Bureau du Conseil du 19 janvier dernier par le groupe Les Engagés-CSP de remplacer Madame Anne-Sophie TANDEL, par Monsieur Thierry BATAILLE, en qualité de Chef de groupe, et de remplacer Monsieur Thierry BATAILLE par Madame Anne-Sophie TANDEL, en qualité de membre suppléant du groupe Les Engagés-CSP au sein du Bureau.

Je vous invite à en prendre acte.

VII.- Discussions et votes sur les amendements budgétaires

Document 25-26/AB/01 : Amendement budgétaire : Frais de photocopieuse des enseignants provinciaux.

Document 25-26/AB/02 : Amendement budgétaire : Bibliothèques de Trooz et Bassenge.

Document 25-26/AB/03 : Amendement budgétaire : Acquisition d'œuvres d'art – Mise à zéro.

Document 25-26/AB/04 : Amendement budgétaire : Suppression des APE provinciaux.

Document 25-26/AB/05 : Amendement budgétaire : Projet de halte-garderie itinérante.

Document 25-26/AB/06 : Amendement budgétaire : Diminution des centimes additionnels.

Document 25-26/AB/07 : Augmentation de la taxe sur les agences bancaires

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour actualité (documents 25-26/AB-01 à 25-06/AB-07).

Ces 7 points concernent les amendements budgétaires.

Pour rappel, conformément à l'article 79 §3 de notre ROI, « les amendements budgétaires sont examinés, en séance plénière du Conseil provincial, dans un délai de trois mois à dater de l'approbation par la tutelle du budget ou de la modification budgétaire. »

En date du 8 décembre 2025, la tutelle du budget a approuvé notre budget 2026. Par conséquent, nous allons à présent examiner les 7 amendements budgétaires qui ont été déposés lors de notre séance du 3 novembre 2025.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Pour ce faire, je vous propose que les échanges se déroulent de la manière suivante : point 1 - lecture à la tribune de l'amendement par son auteur. Point 2 - réponse du Député concerné qui prend ensuite la parole pour donner sa réponse ; Point 3 - à l'issue de la réponse du Député concerné, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction ou s'il le souhaite sur base des éléments exposés par le Député il peut décider de retirer son amendement comme le prévoit l'article 80 du ROI. Si l'amendement n'est pas retiré, j'ouvrirai la discussion générale. A l'issue du débat, je clos la discussion générale et procède ensuite à l'ouverture de vote électronique si l'amendement budgétaire est maintenu. A l'issue du vote, j'annonce le résultat du vote relatif à l'amendement, soit rejeté soit adopté, et je passe ensuite à l'amendement suivant.

Je tiens également à préciser que quand on ouvrira le débat, je prendrai note des personnes qui souhaitent intervenir sur le sujet.

Document 25-26/AB/01 : Frais de photocopieuse des enseignants provinciaux.

Pour la lecture de cet amendement, j'invite son auteur, Monsieur Marc DELREZ, à la tribune.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous,

Il me revient donc d'essuyer les plâtres de la nouvelle procédure en matière d'amendements budgétaires. Plutôt que de vous donner lecture du texte que j'avais déjà lu à cette tribune sur l'accès aux photocopieurs pour les enseignants de la Province, je pensais qu'il serait peut-être plus utile, en effet, de donner plutôt une présentation de l'amendement, c'est-à-dire un bref commentaire explicatif.

Au moment des travaux budgétaires d'il y a quelques mois, alors que mon groupe politique consultait le terrain pour mieux se rendre compte des besoins et nécessités un peu partout en termes de financements, nous avons été frappés par la multitude des besoins dans le domaine de l'enseignement, de sorte que nous avons vraiment l'embarras du choix en fait en termes de propositions d'amendement budgétaire qu'il aurait été possible de déposer à ce propos.

Mais j'ai surtout été étonné par la récurrence d'une plainte qui apparaissait dans tous les témoignages d'enseignants, quel que soit leur niveau d'activité, du qualifiant à la Haute École, à savoir, ils exprimaient un sentiment de frustration et même d'incompréhension devant l'interdiction qui leur était faite d'utiliser la photocopieuse du service pour leurs besoins pédagogiques, d'autres procédures, plus lourdes et parfois mal adaptées ayant été mises en place, à savoir le recours au Centre d'Impression de Flémalle, à tel point que ce dossier, d'apparence anecdotique, en arrivait à devenir emblématique du malaise aujourd'hui ressenti par l'ensemble de la profession.

Je vais vous épargner la longue liste des mesures d'inspiration purement budgétaire, prises ou en passe d'être prises à d'autres niveaux de pouvoir, et qui affectent l'enseignement : qu'il s'agisse d'attaques contre la pension, contre le statut, ou de décisions susceptibles de détériorer plus encore les conditions de travail, les profs aujourd'hui se sentent humiliés, je dis bien humiliés, de voir leur revendications de longue date à ce point ignorées, de sorte que l'image

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

de la carrière d'enseignant s'en trouve à présent abîmée de façon catastrophique, dans un contexte évidemment de pénurie sévère et de crise des vocations.

C'est pourquoi je me disais que rendre aux profs d'accès à une photocopieuse, franchement ça ne mange pas de pain : cela ne devrait pas coûter très cher, et même s'il y a un coût, nous devrions accepter de l'endosser au vu des enjeux symboliques, comme je l'ai dit, mais aussi pédagogique. Alors de la Province de Liège, en tant que Pouvoir organisateur de son enseignement provincial, revendique l'ambition de servir l'efficacité pédagogique de ses établissements, comme nous le verrons encore avec le point 105 qui sera visé dans un moment, permettre aux profs de faire eux-mêmes au moins leurs photocopies les plus urgentes serait une mesure de bon sens élémentaire.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente, à la tribune.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur Delrez, même si la question n'est pas neuve, il me paraît important de clarifier le fonctionnement de nos établissements et ceci afin, effectivement, de lever certains malentendus : le Centre d'impression constitue, en effet, l'outil de référence pour les travaux de photocopies d'importance et pas pour l'ensemble des reproductions.

Concrètement, cela concerne exclusivement les travaux dépassant 400 copies et pouvant être planifiés sur un délai de deux à trois jours ouvrables.

Loin d'être une contrainte injustifiée imposée aux enseignants, il constitue au contraire un dispositif rationnel et une réelle opportunité pour les établissements.

Le recours au Centre d'impression provincial offre une qualité professionnelle à un coût maîtrisé et ceci sans faire peser inutilement de gros volumes d'impression sur les budgets locaux des écoles.

Vous en convenez, étendre ce dispositif à des impressions ponctuelles ou de faible volume est en effet peu pertinent et tel n'est évidemment ni l'objectif, ni la pratique.

Il est évident que cette centralisation ne remet pas en cause l'autonomie des enseignants, toutes les implantations disposent bien de photocopieuses internes permettant de répondre aux urgences, aux petites quantités, aux documents indispensables au déroulement immédiat des cours ou encore aux examens et aux évaluations. Les situations imprévues peuvent donc être prises en charge.

Sur le plan financier, chaque établissement dispose d'une enveloppe de fonctionnement couvrant les frais liés aux photocopies ainsi qu'à l'entretien des appareils, tandis que l'acquisition et le renouvellement des copieurs sont pris en charge par la Direction des Systèmes

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

d'Information, garantissant ainsi une gestion cohérente du parc et une gestion budgétaire centralisée.

J'ajoute que les dépenses liées aux photocopies font partie des frais scolaires autorisés. Ceux-ci sont facturés aux parents, dans une limite fixée légalement à 75 euros par an et par élève. Ce montant ne peut en aucun cas être dépassé. Aucune charge supplémentaire n'est dès lors reportée sur les étudiants.

Quant aux étudiants de la Haute École, ils disposent de photocopieuses accessibles, moyennant une participation financière raisonnable, assurant une égalité d'accès aux outils indispensables à leur formation.

En résumé donc, l'organisation actuelle vise un double objectif : offrir aux enseignants une souplesse qui, comme vous le soulignez, est indispensable, tout en assurant une gestion responsable et transparente des moyens publics.

Enfin, avec la généralisation progressive, c'est vrai, des WinBooks et l'usage accru des plateformes numériques, cette démarche s'inscrit dans une transition naturelle vers la numérisation.

Cette transition, menée de façon progressive et adaptée aux réalités du terrain, contribue assez logiquement à réduire le recours aux impressions.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Monsieur DELREZ ?

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci pour la réponse. Evidemment, je ne niais pas la pertinence d'utiliser le Centre d'impressions effectivement pour les photocopies plus importantes en termes de nombre etc., alors s'il y a eu un malentendu c'est aussi que ce malentendu apparemment est partagé par beaucoup d'enseignants sur le terrain et donc, je n'ai pas invité ça, il y en a quand même qui m'ont dit que c'est au point que, moi j'ai réussi à obtenir les codes d'accès mais c'est en catimini, il ne faut pas le dire, donc qui disaient je suis obligé d'aller faire mes photocopies ailleurs, en perdant beaucoup de temps etc. D'autres encore qui disaient, moi finalement, j'en arrive à renoncer à faire des photocopies urgentes quand c'est nécessaire pour les besoins de mon cours.

Donc, j'entends bien que des budgets existent, que le système est effectivement, apparemment, beaucoup plus rationnel que je n'avais cru le comprendre mais il faudrait faire quelque chose alors pour réinformer les gens sur le terrain quand il faut qu'ils puissent effectivement utiliser une photocopieuse quand ils en ont besoin. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DELREZ, est-ce que vous maintenez votre amendement ?

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (de son banc).- Dans ces circonstances je propose de le retirer.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Donc, il n'y a pas lieu de voter sur cet amendement.

Le Conseil prend acte du retrait de cet amendement par son auteur

Document AB/02 : Bibliothèques de Trooz et Bassenge.

M. LE PRESIDENT.- Pour la lecture de cet amendement, j'invite son auteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune.

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Pour le groupe ECOLO, je dépose ce jour un amendement budgétaire de 50.000 € en culture/supracommunalité.

On voit de plus en plus que la Fédération Wallonie-Bruxelles fait défaut un peu partout, j'entends bien que la Province de Liège ne va pas pouvoir injecter les budgets nécessaires partout où la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de serrer la vis, notamment en Culture et en Bibliothèques mais je pense que les deux exemples ici, que ce soit Trooz ou Bassenge, sont deux bibliothèques qui ont montré leur volonté d'entrer dans ce décret et elles sont punies de ne pas avoir leur reconnaissance, elles auront leur reconnaissance mais pas l'argent qui va avec, ce qui est toujours un peu bizarre dans les circonstances, donc on sait aussi que Trooz a subi les inondations, Bassenge est éloignée en termes de centre-ville de Liège et les lecteurs ne peuvent pas décemment se rendre au B3 facilement, donc je pense que les deux communes mériteraient l'attention, notre attention, avec cet amendement budgétaire.

Je remercie de Député d'avoir fait suivre le dossier au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de m'avoir fait une copie pour voir l'état du dossier. Mais donc, je maintiens l'amendement pour aider ces deux communes et notamment leurs bibliothèques et particulièrement aussi les lecteurs et les lectrices de ces bibliothèques. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe.

J'invite à présent Monsieur Luc GILLARD, Député provincial Vice-Président, à la tribune.

M. Luc GILLARD, Député provincial Vice-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs.

Vous proposez, par un amendement budgétaire, de doter les bibliothèques de Trooz et de Bassenge d'une enveloppe supplémentaire de 50.000 €, au motif que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas reconnu ces deux établissements malgré leur conformité aux exigences décrétales et le travail remarquable accompli par leurs équipes.

Votre préoccupation est légitime : ces bibliothèques méritent un soutien sans faille, et la Province de Liège partage pleinement cet avis. Cependant, le Collège ne peut souscrire à votre proposition, et je vais vous en expliquer les raisons, tant sur le plan juridique que stratégique et budgétaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

La Province a déjà agi de manière exceptionnelle et solidaire. Dès que la situation des bibliothèques de Trooz et Bassenge a été portée à notre connaissance, la Province de Liège a immédiatement réagi : un subside exceptionnel, il est exceptionnel dans le sens où comme ils n'ont pas la reconnaissance, mais on fait comme si ils l'avaient puisque on considère que le dossier était complet, qu'il était validé et qu'il aurait dû normalement permettre d'être soutenu, donc un subside exceptionnel de 2.475 € a été accordé à chacune des deux bibliothèques, calculé sur la base des ETP reconnus, comme pour les autres bibliothèques reconnues du réseau.

Ce montant, bien que modeste, représente c'est relatif hein, représente un effort financier supplémentaire consenti par la Province, en l'absence de reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un accompagnement technique et logistique a également été maintenu, formations, prêt de collections, appui méthodologique, pour garantir la continuité du service public. Parce que, quelque part, l'apport provincial, c'est surtout le réseau. Vous l'avez dit vous-même, tout le monde ne peut pas et n'a pas à aller au B3, ce n'est pas sa fonction initiale. Donc, quand vous êtes dans le réseau, quand vous êtes à Trooz ou à Bassenge, si je prends ces deux bibliothèques-là, vous pouvez commander n'importe quel ouvrage, pas que des ouvrages d'ailleurs, ressources, comme on dit de manière générale et elles dépassent le million de ressources donc, la bibliothèque en question même si elle n'a pas la reconnaissance, peut-être pas le personnel suffisant ça je pouvais l'entendre, a le soutien de la Province comme si elle l'était et elle reste dans le réseau comme à part entière.

Elle viendrait à disparaître, nous repenserions le parcours des bibliobus qui vont justement dans les zones blanches.

Donc, je considère que la Province a pris ses responsabilités, ce que n'a pas fait la Fédération. Un amendement de 50.000 € n'est ni proportionné ni durable

Parce que votre proposition d'allouer 50.000 € à ces deux bibliothèques, bien qu'elle parte d'une intention louable, soulève plusieurs problèmes.

D'abord un déséquilibre. Ce montant représenterait une dotation disproportionnée par rapport aux subsides habituellement alloués aux bibliothèques reconnues, et créerait un précédent difficile à justifier et, oserais-je dire, un fameux appel d'air. N'imaginons pas qu'une bibliothèque qui est reconnue obtiendrait les moyens de la Communauté française, certes, mais aussi de la Province et verrait les autres être directement aidées par la Province, elles réclameraient, à juste titre, le même montant.

Donc, c'est un risque aussi de dépendance : une enveloppe exceptionnelle, si tant est qu'elle est exceptionnelle, de cette ampleur pourrait affaiblir la pression que nous mettons sur la Fédération. Vous avez vu la réponse, la réponse était que dès que des moyens se dégageraient, oui, je sais, c'est une réponse satisfaisante, dans le court terme mais on a failli perdre une bibliothèque, enfin mon collègue m'a rassuré tout de suite celle de Visé n'a pas disparu mais si dans le réseau il s'avérait qu'une bibliothèque s'arrêtait parce qu'il n'y a pas que des bibliothèques publiques directement organisées par la Province et c'est toujours possible, on ne manquera pas de rappeler à la Ministre ses propos. Et si des éléments budgétaires devaient évoluer, également.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Donc, il y a un manque de pérennité : un subside ponctuel ne résout pas le problème de fond. Seule une reconnaissance officielle par la Fédération garantira un financement stable et durable pour ces établissements.

Allouer 50 000 € reviendrait à substituer la Province à la Fédération, ce qui n'est ni notre rôle ni une solution viable à long terme. Vous l'avez, je pense, dit également.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit assumer ses responsabilités : une mobilisation politique est en cours.

La Province de Liège ne reste pas inactive face à cette situation. Comme en témoigne l'interpellation récente adressée à la Ministre compétente, nous avons : rappelé à la Fédération ses obligations en matière de reconnaissance et de financement des bibliothèques conformes au décret ; souligné l'absurdité administrative : « Comment justifier qu'un avis favorable de l'inspection et de l'administration ne se traduise pas par une reconnaissance effective ? », demandé un dispositif transitoire pour les bibliothèques injustement écartées, le temps que la Fédération régularise leur situation, demandé la réouverture du chantier de reconnaissance.

Notre action est ciblée là où elle aura le plus d'impact : auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour obtenir une solution structurelle et équitable pour Trooz et Bassenge.

Pour autant, Madame la Ministre – Présidente m'a répondu ce 6 janvier, vous je vous l'ai envoyé mais pour nos collègues qui ne l'ont pas reçu, voici ce qu'elle dit « Bien que la Commission de la Lecture publique ait émis un avis favorable, le contexte budgétaire actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas permis d'accorder de nouvelles reconnaissances à ces bibliothèques, malgré la légitimité de leur demande.

Il convient de rappeler que, conformément à l'article 14, §3 du décret du 30/04/2009, la reconnaissance d'un opérateur ne garantit pas automatiquement l'octroi de subventions. Le subventionnement est conditionné à la disponibilité des crédits budgétaires et à la conformité du projet aux priorités définies par le Gouvernement ».

Je pense que, il faut donc se souvenir de ce qui est dit dans cette réponse, et c'est valable pour toutes les matières qui vont nous concerner dans les débats que nous allons avoir dans un futur proche, de l'avenir de notre Institution, de ses moyens et de qui en aura la charge.

Par ailleurs, vous savez que le 17 décembre 2025, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret-programme portant sur de nombreuses mesures d'économies. Et en ce qui concerne la Lecture publique, en ce début d'année 2026, les opérateurs reconnus ont reçu un courrier de l'administration leur indiquant : une non indexation des subventions structurelles en 2026, tous secteurs confondus. Seules les subventions Emploi, tant pour les permanents que la subvention supplémentaire à l'emploi seront indexées, la mise en place d'un moratoire sur le dépôt des demandes de reconnaissance, qu'il s'agisse de nouvelles demandes, de demandes liées à des spécialisations, ou de demandes de montée de catégorie, le fonctionnement en enveloppe fermée en 2026, 2027 et 2028 avec priorisation sur la stabilisation d'opérateurs déjà reconnus et sur le financement des demandes nouvelles ou complémentaires introduites avant le 1^{er} janvier 2026. Les bibliothèques qui souhaitent être nouvellement

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

reconnues ne pourront déposer un dossier qu'au 31 mars 2028 pour une première reconnaissance au 1^{er} janvier 2029.

Cher collègue, n'y voyez aucune incise politicienne, mais ce cas d'école démontre toute la pertinence d'une institution comme la nôtre, dotée de compétences subsidiaires, supra-locales, qui connaît son territoire, qui compte tenu de l'étendue et de la diversité de ce dernier, permet une solidarité territoriale notamment par le biais d'une redistribution fiscale à l'échelle de nos 84 communes. La nécessité de conserver un niveau décisionnel supracommunal ancré à Liège est une fois de plus démontrée.

Ici, nous savons ce que 2021 a été dans la Vallée et bien évidemment à Trooz. Nous savons le besoin concret et criant de doter cette commune d'outils d'émancipation proches des citoyens.

La Ministre Degryse démontre que lorsque le centre de décision est éloigné de la réalité locale, une décision arbitraire s'impose à tous.

Au-delà du subside exceptionnel, la Province mutualise les ressources, je l'expliquais : catalogue collectif, collections partagées, expositions itinérantes ; renforce la solidarité entre bibliothèques : échanges de bonnes pratiques, formations, appui logistique ; accompagne la transition numérique : lutte contre la fracture digitale, médiation vers les publics éloignés.

Ces mesures, bien que moins visibles qu'une subvention de 50.000 €, sont aussi efficaces pour garantir la pérennité des services.

Enfin, un amendement budgétaire serait contre-productif. Accepter votre amendement enverrait un signal dangereux : à la FWB, la Province comble ses lacunes, donc elle peut continuer à négliger ses obligations. Aux autres communes, pour obtenir des moyens, il suffirait de contourner les procédures plutôt que de les respecter. Aux équipes des bibliothèques, leur travail serait récompensé par une mesure exceptionnelle plutôt que par une reconnaissance officielle, ce qui ne résout pas leur précarité administrative.

Nous partageons votre indignation face à la situation de Trooz et Bassenge. Nous avons déjà agi en accordant des subsides exceptionnels ainsi qu'un accompagnement renforcé et nous continuons à faire pression sur la Fédération pour qu'elle reconnaisse enfin ces bibliothèques et leur alloue les moyens qu'elles méritent.

Votre amendement, bien qu'il parte d'une bonne intention, n'est pas la solution. Il affaiblirait notre position face à la Fédération et créerait des inégalités au sein du réseau. La Province de Liège maintient le cap : obtenir une reconnaissance officielle et un financement pérenne pour Trooz et Bassenge, sans se substituer à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour échanger sur les suites à donner à ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial Vice-Président. Vous avez la parole Madame FRENAY.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Donc, le but de l'amendement budgétaire c'était bien de mettre la problématique sur la place publique. C'est fait, donc on voit qu'il y a des échanges en tout cas qui sont effectués avec la Ministre de la Culture, je voudrais sensibiliser chacun d'entre vous et Monsieur le Député vient de le dire par rapport notamment à la culture mais aussi aux bibliothèques au service des jeunes, des maisons de jeunes, toutes les coupes qui sont en train de se préparer ou de facto sont prises à l'encontre du maillage socioculturel de la Province de Liège mais de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles nous le paierons plus tard.

Donc tout ce qui n'est pas pris aujourd'hui notamment en termes d'emplois, en termes de reconnaissance et bien nous allons le payer plus tard, en santé mentale, en délinquance donc si c'est ce que vous voulez, et bien il faut continuer la politique qui est actuellement menée à la Fédération Wallonie-Bruxelles donc j'incite chacun, moi je vais retirer mon amendement puisque du coup c'est sur la place publique et moi mon travail est terminé, je ne vais pas vous forcer à voter contre une partie de ce que vous aimeriez bien mais l'autre côté qui ne marcherait pas mais j'incite en tout cas chacun d'entre vous à remonter dans ses partis politiques et à faire rendre compte à chacun que quand on prend des décisions, il y a des conséquences dramatiques parfois sur le terrain et je ne parle même pas de la réforme du chômage.

Mais donc, les conséquences elles sont directes et elles se payent tout de suite et plus tard.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ai bien acté que vous retiriez votre amendement.

Le Conseil prend acte du retrait de cet amendement par son auteur. L'amendement est retiré ?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (de son banc).- (bande inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Je pense que la procédure était claire hein, mais voilà.

Document AB/03 : Acquisition d'œuvres d'art – Mise à zéro.

M. LE PRESIDENT.- Pour la lecture de cet amendement, j'invite son auteur, Monsieur Marc MAGNERY, à la tribune.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc dans son budget 2026, la Province prévoit 50.000 € pour l'acquisition d'œuvres d'art. C'est l'article budgétaire dont je vous épargne le numéro.

Le Collège défend lui-même un recentrage des politiques provinciales dans sa déclaration de politique provinciale. Sur ses missions essentielles, sur la supracommunalité, et ce poste budgétaire ne nous semble pas revêtir ce caractère essentiel et laissez-moi vous dire en deux mots pourquoi nous pensons que ça ne l'est pas.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Oui, la culture est essentielle, mais pas de cette manière. Alors, on doit reconnaître, parce qu'on a reçu les informations, que la manière dont ce subside est attribué, s'est largement amélioré au fil des années, ces 50.000 € , regardez, revenez 10 – 15 ans en arrière peut-être même pas si loin, étaient un peu une distribution du fait du prince par la Province pour acheter des œuvres d'art. Excusez-moi du terme.

Donc, le processus s'est amélioré, c'est désormais une Commission ad hoc, avec un règlement qui achète des œuvres d'art pour cette somme de 50.000 € mais ça nous semble quand même assez spécial comme procédure, d'autant plus quand on imagine les Provinces de demain ou les non-Provinces de demain. Qui attribuera ces 50.000 € ? Un Collège des Bourgmestres de la province ? Bref, passons, c'est votre problème pour supprimer la Province.

Laissez-moi vous rappeler aussi que la culture, on parlait de compétence et d'intérêt provincial, la culture est certainement d'intérêt provincial mais sa compétence principale c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles, raison pour laquelle vous m'avez empêché de poser une question tout à l'heure. La compétence culturelle appartient principalement à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parlons-en de cette Fédération Wallonie-Bruxelles ! Elle-même achète des œuvres d'art chaque année. Dans son budget, elle a une ligne qui porte le même intitulé que la ligne provinciale : acquisition d'œuvres d'art. Montant de cette ligne pour la Fédération Wallonie-Bruxelles : 37.000 €.

Alors, c'est très bien les liégeois, on peut montrer l'exemple, avoir une ardeur d'avance ou ce que vous voulez, mais dépenser plus que la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même, ça paraît un petit peu gros.

Et enfin, on dit que on veut diminuer, en tout cas supprimer cette ligne budgétaire, ça ne supprime pas l'acquisition d'œuvres d'art, il restera dans le budget provincial 20.000 € d'acquisitions d'œuvres d'art via le Musée de la Vie Wallonne et l'artothèque et enfin, nous souhaitons consacrer ce budget à d'autres projets qui peuvent être de la culturel mais en tout cas ce qu'on veut, c'est pas moins de culture, c'est mieux de culture.

Et si on a un seul exemple à donner, c'est consacrer ces 50.000 € par exemple à la valorisation de l'importante collection provinciale. Je ne sais pas si vous savez, on a un grand hangar rempli d'œuvres d'art qui prennent la poussière et bien, exposons-les, montrons-les, sortons-les, c'est déjà ce que le B3 tente un petit peu de faire mais la Province en a pléthore et il faut les mettre en valeur. Ce n'est pas en achetant plus d'œuvres d'art à entasser qu'on mettra la culture en valeur.

Voilà pourquoi, je vous propose la mise à 0€ de cet article budgétaire, ce n'est pas moins de culture que nous défendons mais mieux de culture. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial Vice-Président, à la tribune.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. Luc GILLARD, Député provincial Vice-Président (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président.

Ceci dit, j'ai un petit point sur l'amendement précédent, si j'ai bien compris, j'ai deux membres de mon groupe politique qui auraient bien voulu s'exprimer, je viens de comprendre que vous ne l'avez pas autorisé, ils auraient dû le faire avant l'amendement mais comme moi ici maintenant, vous venez de me céder la parole sans poser la question de savoir s'il y avait quelqu'un qui allait s'exprimer.

J'aimerais qu'ils puissent s'exprimer sur l'amendement en question. Je pense que on a laissé Monsieur MAGNERY s'exprimer sur sa question qui ne devait pas être posée, je pense quand même que le Bourgmestre de Trooz à mon avis à certainement quelque chose à dire sur le sujet de la non-reconnaissance de sa bibliothèque.

Mais bon... Je vais d'abord répondre à Monsieur Magnery et puis vous choisirez la meilleure voie.

Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs, vous proposez la suppression de l'enveloppe de 50 000 € dédiée aux acquisitions d'œuvres d'art pour la Collection artistique de la Province de Liège, en invoquant la répartition des compétences culturelles et l'existence d'autres dispositifs comme l'artothèque ou le Musée de la Vie wallonne.

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi cette proposition, bien que compréhensible dans une logique de rationalisation budgétaire, serait une erreur stratégique pour notre territoire.

La politique culturelle provinciale c'est une compétence légitime et historique. La Fédération Wallonie-Bruxelles joue en effet un rôle central en matière culturelle, mais la Province de Liège exerce, depuis 1939, une mission complémentaire et essentielle : soutenir la création locale, valoriser les artistes liégeois et enrichir un patrimoine collectif. La Collection artistique provinciale est reconnue pour sa cohérence et sa continuité. Renoncer aux acquisitions reviendrait à renoncer à notre rôle historique de soutien à la culture et à figer une politique culturelle pourtant essentielle à la vitalité artistique du territoire.

Un soutien direct à la création artistique et à l'économie culturelle locale : les 50.000 € ne sont pas une dépense, mais un investissement pour les artistes. Les acquisitions ciblent prioritairement les créateurs liégeois, au sens du territoire, tout en restant ouvertes à la diversité internationale.

Pour l'économie culturelle parce que chaque acquisition génère des retombées pour les galeries, les ateliers et les professionnels du secteur. Pour la transparence, vous l'avez compris, depuis 2019, un comité pluraliste, agents provinciaux, experts locaux, enseignants, et ma non-présence, garantit une sélection rigoureuse, démocratique et représentative. Supprimer ce budget, c'est priver les artistes de débouchés et affaiblir un écosystème culturel déjà fragile.

Troisièmement, la Province est un acteur clé de la diffusion et de l'éducation artistique. Les œuvres acquises ne restent pas dans l'ombre, elles sont exposées dans des centres culturels,

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

théâtres et lieux publics ; elles servent de support pédagogique pour des projets éducatifs. Elles renforcent l'attractivité de nos infrastructures culturelles. Supprimer les acquisitions, c'est réduire l'accès à l'art pour nos concitoyens et appauvrir notre offre culturelle.

Quatrièmement, le B3 est un symbole de l'ambition culturelle provinciale. Le B3, donc Centre de ressources et de créativité, illustre parfaitement l'impact de notre politique : deux œuvres majeures y ont été intégrées : Ciel intérieur d'Adrien Lucca et Les Nozôtres du duo Mon Colonel & Spit.

Ces projets, sélectionnés parmi 38 candidatures, valorisent la créativité et ancrent l'art dans l'espace public. Sans budget d'acquisition, de tels projets seraient impossibles.

Vous parlez de l'artothèque et le Musée de la Vie wallonne, ce sont des missions complémentaires, non substituables.

Vous mentionnez les 20 000 € alloués à l'artothèque et au Musée de la Vie wallonne. Ces budgets répondent à des objectifs distincts : l'artothèque, ce sont des œuvres reproductibles, pas du même type que celles qui se retrouvent dans la collection et il y en a plus de 500 qui sont, chaque année, prêtées et circulent. Et quand vous l'avez, après deux mois, c'est le maximum de temps que vous pouvez les garder, alors vous pouvez en faire l'acquisition puisque ce sont des œuvres reproductives sur des sérigraphies, ce sont des photographies principalement.

Le Musée de la Vie wallonne, par contre, acquiert des pièces documentant l'histoire sociale et urbaine, ou encore les patrimoines immatériels. Et ça, ça nourrit le Musée ethnographique wallon qu'est le Musée de la Vie Wallonne. Ces dispositifs ne peuvent remplacer la Collection artistique provinciale, qui a pour vocation, elle, de constituer un patrimoine vivant et représentatif de notre époque.

Sixièmement, supprimer totalement l'enveloppe mettrait en péril un patrimoine vivant. Chaque année sans acquisition créerait une « année blanche » dans la Collection, visible pour les générations futures. Une collection doit évoluer pour rester pertinente. La geler, c'est la condamner à long terme.

Pour toutes ces raisons, historiques, artistiques, économiques, patrimoniales et démocratiques, le Collège ne peut accepter la suppression de cette enveloppe. Les 50.000 € sont un investissement raisonnable, proportionné et stratégique pour : soutenir nos artistes et notre économie culturelle ; enrichir notre patrimoine commun ; garantir un accès de qualité à la création contemporaine.

Enfin, en termes de cohérence de notre politique culturelle et de son développement, Monsieur le Conseiller, votre demande comporte un autre inconvénient majeur puisqu'elle semble méconnaître un projet d'envergure dans lequel la collection artistique occupe une place centrale : le Kollector. En effet, dans quelques mois, le site liégeois dit « Kurth » ouvrira ses portes sur un pôle d'art contemporain et des métiers d'art.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Je rappelle à notre Assemblée que la Province a investi plus de 5,7M€ dans ce projet et a obtenu 1,7M€ de financement de la FWB. Ce nouvel espace culturel soutiendra et développera les Centres d'Expression et de Créativité et les métiers d'art d'excellence. Cet espace a pour objectif de créer des synergies entre l'art contemporain et l'artisanat à travers des expositions et des ateliers de création.

Donc, pour résumer, ce lieu sera l'occasion de stocker enfin dignement et correctement la collection qui contient presque 3.000 œuvres depuis 1939 mais ce sera aussi l'occasion de la montrer de manière permanente, avec forcément ce qu'on appelle une exposition tournante, forcément puisque vous pouvez montrer 3.000 pièces d'un coup. Aussi, créer des collaborations avec d'autres collections qui existent, aussi bien près de la Ville de Liège qui a arrêté depuis un certain nombre d'années d'entretenir la sienne, et des initiatives privées qui existent sur le territoire et donc permettre de les montrer mais pas que les montrer, aussi les restaurer. Et donc, développer un centre d'excellence en matière d'entretien de ces œuvres, ce qui est une spécificité particulière et qui fait généralement la reconnaissance et la qualité des lieux d'exposition. C'est être capable, non seulement de les conserver de manière correcte mais aussi de pouvoir les entretenir et ce sont des métiers très spécifiques qui permettent la pérennité de ces œuvres.

Donc, la Province de Liège entend poursuivre son engagement culturel, dans le principe de subsidiarité inhérent aux compétences d'intérêt provincial qu'elle exerce, car c'est un pilier de notre identité et de notre attractivité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial Vice-Président. Monsieur MAGNERY ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci beaucoup, Monsieur le Député, pour votre réponse complète et je trouve qu'elle apportait des éléments intéressants à la réflexion.

Vous ne m'enlèverez pas de l'idée quand même que la collection actuelle n'est pas suffisamment mise en valeur. Et moi, j'aimerais bien avoir ces 3.000 œuvres. On a plein d'écoles provinciales, on a plein de couloirs vides qui ne sont pas beaux. Ces œuvres, on doit les sortir.

Alors, j'entends qu'une partie sera sortie, expo tournante sur le site Kurth, mais les autres doivent sortir également. Vous dites aussi, on veut mettre fin aux acquisitions, mais non, il restera des budgets d'acquisition et on pourrait peut-être se mettre d'accord sur sa diminution, tout simplement parce que vous dites : c'est un investissement raisonnable. Je répète, la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est 37.000 €, la Province, c'est 50.000.

C'est toujours bien de vouloir montrer l'exemple, mais je pense que c'est un investissement très conséquent. Je vois que vous y tenez. Moi, je trouve que dans l'état actuel des Provinces, nos priorités doivent être ailleurs.

Mais je vous remercie quand même pour votre réponse.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Peut-être une question ! Oui, on va revenir tout d'abord sur cet amendement-ci et on reviendra sur l'autre par la suite, est-ce que d'autres personnes souhaitent intervenir sur l'amendement numéro 3 ? Non.

Alors, je pense que le but de développer des amendements budgétaires et on va voter, rassurez-vous, le but de développer des amendements budgétaires en Conseil était d'animer un petit peu le Conseil, si on veut avoir des informations complémentaires, la procédure est nouvelle, on ne l'a jamais fait, si Irwin qui demandait la parole souhaite prendre la parole sur l'amendement budgétaire précédent, il n'y a pas de souci.

M. Irwin GUCKEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci monsieur le Président.

Bien entendu concernant les bibliothèques, je m'inscris dans les propos de Monsieur Gillard, mais la réponse que je vais vous donner par rapport à une bibliothèque en particulier celle de Bassenge ne vous rassurera peut-être pas complètement, mais néanmoins comme le Député a pu le dire, le réseau a joué pleinement son rôle et cette bibliothèque n'a pas été complètement oubliée, c'est-à-dire que les autres bibliothèques du réseau dans un périmètre proche, parce que vous parliez que s'il n'y a pas possibilité d'aller chercher des documents à la bibliothèque de Bassenge, je ne parle pas de celle de Trooz, je connais beaucoup moins l'endroit bien entendu, il n'y a pas que le B3.

Donc les bibliothèques du réseau ont pris contact avec ces bibliothèques directement, mais pas que pour le partage et l'aide, le partage de documents pour les clients, on va dire ça comme ça, mais aussi pour une aide administrative pour rentrer les futurs dossiers de reconnaissance et autres afin de pouvoir retrouver une vie normale dans le futur.

Donc il y a vraiment eu un travail au niveau du réseau qui a été fait, donc l'information que je vous donne ici ne vous rassurera peut-être pas complètement, mais il y a vraiment un soutien qui a été porté par les autres bibliothèques dans un périmètre raisonnable.

Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres intervenants concernant l'amendement budgétaire numéro 2 ? M. Fabian BELTRAN, je vous en prie.

M. Fabian BELTRAN, Conseiller provincial (à la tribune).- Puisque Monsieur le Député insiste pour que j'intervienne, euh ben je voulais... Ah mais je n'ai aucune frustration de quelque sorte que ce soit.

Je remercie Murielle FRENAY pour l'intérêt qu'elle a marqué à la situation des bibliothèques de Trooz. Elle le sait, nous en avons parlé. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il est regrettable en effet que le pouvoir subsidiant qu'est la Fédération Wallonie-Bruxelles ne respecte pas les engagements budgétaires qui avaient été promis.

Cependant, avec l'aide de la Province, nous allons à nouveau, comme nous en avons l'habitude à Trooz, jouer les MacGyver de la gestion communale en maintenant au maximum ce qui est possible, toutes les activités que nous avons prévues à l'attention des écoles et des

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

lecteurs, avec évidemment des plages d'ouverture qui seront toutes un peu différentes.

Mais voilà, nous espérons que dans un futur proche, nous pourrions enfin obtenir ce subside et retomber sur nos pattes.

Merci en tout cas pour tous ceux qui soutiennent la démarche.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Je vais revenir à l'amendement budgétaire 03, donc la diminution, la suppression de l'article 762/997/6224/2000. Je vous rappelle, avant d'ouvrir le vote, qu'un vote « pour » est un vote en faveur de l'amendement budgétaire, et un vote « contre » est en faveur d'un rejet de l'amendement budgétaire.

J'ouvre le vote :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 4

Votes « contre » : 44

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

L'amendement est rejeté

Document AB/04 : Suppression des APE provinciaux.

M. LE PRESIDENT.- J'invite son auteur, Madame Murielle FRENAY, à faire part de son amendement.

Mme Murielle FRENAY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci monsieur le Président, mesdames et Messieurs, chers Collègues.

Donc, au nom de mon groupe, je dépose cet amendement budgétaire d'1 euro provisionnel en emploi et donc j'attendais effectivement que cet amendement budgétaire serve à avoir une inscription au budget de la totalité de l'impact par rapport aux APE qui seraient, je pense déjà annoncés et faits en 2026 donc voilà, j'attends de voir ce qui est proposé par rapport à ça.

Et donc, je suppose que ça va avoir un impact budgétaire immédiat. Comme on a voté le budget à la session précédente, il doit déjà être changé cette fois-ci au vu des annonces de la Région.

Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. J'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial, à la tribune.

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune).- Voilà, chers Collègues.

Je remercie Madame Frenay, pour sa question et pour l'amendement budgétaire qui est ainsi soumis.

J'avais déjà eu l'occasion de répondre lors du Conseil du 3 novembre 2025, où expressément, j'avais indiqué au nom du Collège que « le Collège provincial se tenait aux côtés du personnel et qu'il s'engageait à limiter l'impact de cette réforme, tant sur les agents que sur la continuité des services ».

Et donc, cet engagement a été concrétisé. En date du 10 décembre 2025, le Collège provincial a pris position en décidant de ne pas faire application des clauses résolutives liées qui se trouvaient dans les contrats là où il y avait donc une subvention APE et donc, ces agents ont été informés de la décision dans le courant du mois de décembre par voie postale. Cela concernait 153 agents, 90 équivalents temps plein, et de ces 153 agents, 46 ont par ailleurs fait partie du plan de nomination de la fin de l'année 2025.

Donc, l'amendement budgétaire tel que vous le présenté est obsolète, dans la mesure où la décision structurante relative à la gestion des contrats APE et à la continuité du service public provincial a déjà été arrêtée.

Et sur le plan factuel, la subvention APE de 3.169.931 € qui était inscrite au niveau du budget doit bien évidemment être supprimée en modification budgétaire. C'est pour moi le seul impact.

En ce qui concerne les agents para-provinciaux, là, des éclaircissements sont encore en attente à l'horizon 2027, relativement à ce statut APE de ces agents provinciaux mais quoi qu'il arrive, nous nous situons en dehors du cadre du budget provincial puisque ce sont des organes de gestion distincts qui doit se préoccuper de cette problématique-là.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Madame FRENAY ?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (de son banc).- Je retire mon amendement.

M. LE PRESIDENT.- Ok ! D'autres questions à ce sujet ? Non.

Le Conseil prend acte du retrait de cet amendement par son auteur.

Document AB/05 : Projet de halte-garderie itinérante.

M. LE PRESIDENT.- Pour la lecture de cet amendement, j'invite à nouveau son auteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je vais vous laisser hein, pour finir ça doit être chiant. J'espère que vous n'avez pas prévu un souper parce que... ou un restaurant. Donc, je dépose ce jour un amendement budgétaire d'1 euro provisionnel en supracommunalité pour le développement d'un projet de halte-garderie itinérante.

Certaines communes de la province de Liège n'ont pas de halte-garderie ni même de crèche par manque de moyens parfois, mais aussi par manque de volonté politique. Et c'est parfois les communes les plus riches de l'agglomération qui n'ont pas ce genre d'équipement, il faut bien le dire.

Ce que je vous propose, c'est d'allier les deux en un avec l'apport d'un service tournant sur plusieurs communes une fois par semaine dans des lieux prêtés par la commune. Le service, il y a tout le matériel ad hoc et du personnel encadrant professionnel. Il peut aussi s'agir de stagiaires de notre école de puériculture avec des professeurs encadrants en forme de stage, par exemple.

Ce genre de service existe en France. J'ai eu l'occasion d'en voir fonctionner deux, un en ville qui tournait sur les quartiers, un à la campagne qui tournait sur des villages un peu reculés. J'ai trouvé cette initiative intéressante, je souhaitais la faire partager.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. J'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial, à la tribune.

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune).- Voilà, chers Collègues.

Je remercie encore Madame Frenay pour la proposition d'amendement budgétaire qu'elle fait.

Pour y répondre, je replace peut-être un petit peu le cadre institutionnel, les besoins identifiés, les orientations actuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et les enseignements tirés d'une expérience similaire menée sur notre territoire que nous avons suivi à l'époque.

L'accueil de la petite enfance relève principalement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via l'ONE, chargé d'autoriser, d'accompagner, d'évaluer et de contrôler les milieux d'accueil. En dehors de dispositifs historiques, la Province n'a pas vocation à créer, organiser ou financer structurellement des milieux d'accueil, elle peut, bien évidemment, intervenir de manière complémentaire et ponctuelle.

Il est clair que les besoins en matière d'accueil sont réels. Certaines communes ne disposent pas de crèche communale et les familles rencontrent des difficultés croissantes d'accès à une place, une situation accentuée par la disparition de 1.757 places d'accueil entre 2019 et 2022 sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Alors, la Ministre en charge Lescrenier a engagé une politique volontariste pour renforcer l'offre d'accueil, avec l'objectif d'autoriser 5.000 nouvelles places d'ici 2030. Cette politique

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

s'accompagne de mesures de soutien et d'incitants destinés à favoriser la création de places reconnues et pérennes.

La réforme, par ailleurs engagée par l'ONE depuis 2019 a renforcé les exigences en matière d'infrastructures, d'équipements, d'encadrement, rendant certains modèles alternatifs ou itinérants particulièrement complexes à mettre en œuvre, voire difficilement compatibles avec les normes en vigueur.

À cet égard, une initiative comparable a existé au sein de la Province, c'est le Bébébus, porté depuis 2016 par l'ASBL L'Arbre Essentiel, proposant un accueil collectif itinérant un jour par semaine dans plusieurs communes. Soutenu ponctuellement par la Province en 2016, en 2021, ce projet a toutefois dû cesser en 2024, notamment en raison de l'impossibilité de respecter le décret infrastructure sur l'ensemble des lieux d'accueil. Depuis mars 2024, l'ASBL s'est réorientée vers une crèche fixe subventionnée.

À ce jour, par ailleurs, la Province n'est saisie d'aucune demande formalisée. Nous l'avons vérifié. Et dès lors, au regard de la répartition des compétences, des contraintes réglementaires et des orientations actuellement portées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE en faveur de solutions reconnues et pérennes, nous pensons que l'amendement budgétaire ne paraît pas opportun, sans toutefois empêcher que la réflexion ne puisse se poursuivre mais une fois un cadre stabilisé et les effets de la réforme consolidés.

Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Madame FRENAY ?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Donc, je ne souhaitais pas l'ouverture d'un lieu d'accueil supplémentaire. Donc c'est bien sûr l'idée qu'on avait eue pour le Bébébus et que je trouvais naturellement intéressante pour permettre à des parents aussi par moment, sur des après-midi ou des matinées, non seulement de souffler, mais parfois de faire des démarches administratives qui sont quasi impossibles à faire quand on est accompagné d'enfants ou alors, on incite le pouvoir public à installer dans chaque bureau l'accueil enfants, ce qui est particulièrement compliqué aussi que ce soit dans une commune ou même dans un service public, c'est pas toujours évident d'aller avec des enfants. On s'en rend compte de plus en plus, donc c'est un peu compliqué.

Moi, ce que je voulais proposer ici, c'est vraiment un projet transversal qui prendrait en compte aussi une école. On a quand même une école de puériculture à la Province et je pensais que c'était aussi une idée intéressante pour un peu que les puéricultrices aient d'autres lieux de stage et puissent avoir des projets un peu innovants.

C'était juste l'objectif, ce n'est pas de recréer un lieu d'accueil. Je pense qu'effectivement, chacun a à cœur de créer des lieux d'accueil fixes parce qu'il y a une demande, effectivement, mais il y a aussi à avoir des projets un peu innovants quant à notre soutien, notamment aussi à la recherche d'emploi, puisqu'on voit maintenant qu'un certain nombre de gens ont perdu leur chômage et qu'ils vont devoir chercher de l'emploi.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Et chercher un emploi, quand on a un bébé de trois mois sur les bras, je vous assure que ce n'est pas évident. Je trouvais que ça supputait être une alternative intéressante et un projet transversal à mener entre vos services.

Je maintiens mon amendement

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. D'autres intervenants sur la question ? Pas d'autre intervenant. M. LEJEUNE, on en reste là ? Oui. Nous pouvons passer au vote sur cet amendement.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 10

Votes « contre » : 37

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

L'amendement est rejeté

Document AB/06 : Diminution des centimes additionnels.

M. LE PRESIDENT.- Pour la lecture de cet amendement, j'invite à nouveau son auteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune.

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- ... J'ai fait exprès, moi, j'ai un rendez-vous à 8h30. C'est sympa, non ?

Donc, je pose un amendement budgétaire, d'1 euro prévisionnel budgétaire, sur le financement de la Province de Liège, à ceci de particulier que l'essentiel de son financement provient des centimes additionnels prélevés sur le précompte immobilier. Le précompte immobilier, il ne touche que les propriétaires d'un bien immobilier et donc sur les seules épaules que repose l'essentiel du fonctionnement provincial.

Depuis 2013, contrairement à la circulaire Wallonne qui propose 1500 centimes additionnels, la Province de Liège et sa majorité PS -MR - Engagées, en tout cas à partir de cette législature-ci, continue à porter ce chiffre à 1750. Notre budget prévisionnel n'étant non plus dans le rouge, mais plutôt dans le vert, signal très encourageant pour l'avenir, nous vous proposons donc de baisser ce taux d'imposition et de trouver sa compensation, d'une autre manière de percevoir les taxes, en revoyant celles-ci à l'aune de la modernité et surtout en analysant la pertinence de celles-ci au regard de leur perception parfois chaotique et souvent à perte.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. J'invite Madame Laura CRAPANZANO, Députée provinciale, à la tribune.

Mme Laura CRAPANZANO, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, vous formulez, à travers votre intervention, deux propositions : d'une part, la diminution du taux des centimes additionnels au précompte immobilier, et d'autre part, la recherche d'une compensation par une autre forme de taxation. Alors, s'il est possible de répondre objectivement à la première partie de l'amendement, il est plus compliqué de sortir du chapeau une compensation alors même que la majorité ne projette pas de nouvelles taxes.

Il est vrai qu'aujourd'hui, les comptes sont à l'équilibre et que le budget est dans le vert mais Madame la Conseillère, pour celles et ceux d'entre nous qui regardent les chiffres de manière plus pragmatique, la responsabilité politique consiste précisément à ne pas se limiter à une politique sur le court terme comme le dit si bien l'adage « Gouverner c'est prévoir et ne rien prévoir c'est courir à sa perte ».

Dans ce contexte, se comporter comme si la Province disposait de marges financières confortables relèverait d'une forme d'illusion. Les réserves évoquées ne traduisent pas une richesse structurelle. Autrement dit, les comptes peuvent sembler bons aujourd'hui, mais cette apparente solidité reste une vue de l'esprit si l'on ne tient pas compte des futures charges que la Province devra assumer.

Plusieurs éléments pèsent déjà, et pèseront encore davantage dans les années à venir, sur les finances provinciales : la suppression brutale des subventions APE, l'augmentation continue des charges de pensions, la disparition des compensations Plan Marshall, la non-indexation du Fonds des Provinces, ainsi que le financement toujours plus conséquent des zones de secours que l'on estime à 100 millions d'euros à l'horizon 2030.

Concernant les centimes additionnels au précompte immobilier, effectivement, Ils concernent toute personne physique ou morale propriétaire d'un bien immobilier situé sur le territoire provincial. Vous affirmez dans votre question que l'essentiel du fonctionnement provincial reposerait sur les épaules des propriétaires. Il est important de rappeler que la contribution demandée aux propriétaires s'inscrit dans une logique de solidarité collective, visant à assurer le financement des services provinciaux qui bénéficient à l'ensemble des citoyens. Les CAPI représentent 46 % du budget initial 2026. Il s'agit certes d'une part importante mais en aucun cas l'unique source de financement de la Province.

Il me semble aussi utile de replacer notre Province dans une perspective comparative. Lorsque l'on examine les centimes additionnels au précompte immobilier appliqués dans les autres Provinces, on constate que la Province de Liège se situe dans une position médiane loin d'une logique d'emballage fiscal. Le taux s'élève à 1.900 centimes additionnels en Province de Luxembourg, à 1.895 en Province de Hainaut, à 1.485 en Province de Namur et à 1.150 en Brabant wallon. En Province de Liège, le taux, vous le savez, est fixé à 1.750, et ce taux est

resté inchangé depuis 2013.

Autrement dit, la Province de Liège n'a pas fait le choix d'une pression fiscale croissante. Elle a opté pour la stabilité et pour la prévisibilité, deux éléments essentiels quand on parle de fiscalité.

Cette constance permet aux citoyens et aux acteurs économiques d'anticiper, de se projeter et de ne pas subir des variations annuelles dictées par des considérations conjoncturelles. Et c'est précisément cette ligne de conduite que la majorité entend poursuivre : une gestion responsable, équilibrée et lisible, qui ne cède ni à la facilité de l'augmentation systématique, ni à celle de la baisse ponctuelle sans vision à long terme.

Vous l'avez rappelé vous-même, le budget 2026 est positif, et la rigueur de la gestion provinciale doit être saluée. Mais cette lecture ne peut être strictement court-termiste. La rigueur financière suppose donc de la constance. Dès lors, votre proposition apparaît comme une mesure ponctuelle, sans vision à long terme, qui ne tient pas compte des missions futures que la Province devra pleinement assumer.

Le Collège provincial n'ayant pas l'intention de compenser une baisse du taux des CAPI par l'introduction d'une nouvelle taxe, nous vous proposons de ne pas donner une suite favorable à cet amendement.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée. Madame FRENAY ?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Je voudrais rendre attentif le groupe des Engagés que c'est exactement la proposition qui a été déposée la législature précédente signée par votre groupe.

Vous verrez comme nous, on est un petit peu constant et que d'autres échangent des sièges contre une envie ou l'autre de vouloir faire de la politique autrement. Moi, j'entends bien qu'on doit maintenir probablement, mais ce que je trouve dommage, c'est effectivement que tout ça ne porte que sur les propriétaires.

Il n'y a pas de volet pour d'autres personnes qui peuvent posséder d'autres choses que des biens immobiliers. Donc ça, c'est un peu embêtant, donc taxe sur la plus-value, tout ça, évidemment, on ne peut pas y toucher. Donc nous, c'est plutôt compliqué. Par contre, par rapport aux taxes, même s'il y a un règlement de la Région Wallonne, on a quand même une multitude de choses à aller chercher autres que ce qu'on nous impose aujourd'hui.

Donc, on a un règlement par rapport notamment au permis de chasse, à des choses comme ça qui sont quand même un peu aléatoires, il faut bien le dire. Et donc, moi, j'aurais souhaité qu'on travaille beaucoup plus là-dessus et qu'elle soit un peu plus efficiente et efficace.

Donc, je maintiens l'amendement par système de cohérence.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. D'autres intervenants sur le sujet ? M. DHEUR.

M. Guillaume DHEUR, Conseiller provincial (à la tribune).- Bonjour à toutes et à tous.

Je voulais répondre puisque vous expliquez dans un premier temps que plein de choses ont changé depuis la législature précédente, réforme des APE, investissement dans les services de secours, et puis vous demandez de maintenir une position qui était la même il y a six ans.

Je trouve que ça n'a aucun sens. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres interventions ? Personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 4

Votes « contre » : 37

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

L'amendement est rejeté

Document AB/07 : Augmentation de la taxe sur les agences bancaires.

M. LE PRESIDENT.- Pour la lecture de cet amendement, j'invite son auteur, Monsieur Marc MAGNERY, à la tribune.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Certains croient à TINA, moi je crois à la PEP.

Une autre Province est possible. On vous a déjà proposé 50.000 € d'économie, on va vous proposer d'augmenter les recettes de 87.000€.

Si chaque groupe de 4 personnes comme nous avait fait le même effort, ce serait plus de 2.000.000 au budget provincial. Et donc oui, on sait faire autrement Madame Crapanzano, notamment sur les taxes. Et je ne vais pas vous répondre parce que c'est l'objet ici, mais on pourrait taxer par exemple les piscines. Il y a plein de choses que la Province pourrait faire et décide de ne pas faire.

Ici, nous, on en a pris une qui nous tient particulièrement à cœur, c'est la taxe sur les agences bancaires. Elle rapporte actuellement 133.000 au budget provincial. En 2019, on

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

évoquait déjà ici la possible modification de cette taxe qui, depuis 2019, 372 €, n'a pas bougé, n'a même pas été indexée.

On indexe les taxes de toutes sortes. On enlève l'indexation sur le personnel, sur les dépenses structurelles, mais par contre, la taxe sur les agences bancaires, n'y touchons surtout pas. Et donc, nous, ce que nous proposons, c'est pas du léninisme hein, désolé, c'est pas de passer cette taxe sur les agences bancaires à 10.000 € hein, c'est de la passer aux normes que la Région Wallonne propose.

617,15 € par agence bancaire. Plus 87.000 € en recettes au budget provincial. Voilà, c'est ça que nous estimons faire un réel effort et ne pas... Actuellement, la majorité adore serrer la vis budgétaire des plus faibles, mais apparemment les écrous des plus forts, on les laisse bien desserrer. Et ça, Ecolo, c'est à surjeu compte.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'invite à nouveau Madame Laura CRAPANZANO, Députée provinciale, à la tribune.

Mme Laura CRAPANZANO, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, alors, le débat relatif à la fiscalité, et plus spécifiquement au rôle du secteur bancaire, mérite d'être mené avec sérieux et sérénité au sein de cette assemblée, je vous remercie pour cet amendement mais qu'ici étant dit, il nous appartient d'examiner les amendements de manière pragmatique, en tenant compte de leurs effets concrets sur le terrain et des réalités vécues par nos communes.

Venons-en au fond de votre amendement. L'augmentation de la taxe sur les agences bancaires que vous proposez est-ce qu'elle n'est pas un peu symbolique ? Voire allégorique ? Car, fort de votre expérience politique à plusieurs niveaux de pouvoir, vous n'ignorez pas, je le sais, la réalité du terrain. La désertification bancaire est une réalité massive dans nos communes. En l'an 2000, la Belgique comptait encore plus de 12.000 agences bancaires. Aujourd'hui, il en reste moins d'un quart. Des points CASH ont été installés pour pallier cette disparition et tenter de répondre, tant bien que mal, aux besoins de la population, mais vous le constatez comme moi, ces installations sont insuffisantes.

Vous avez été élu communal Monsieur Magnery. Vous êtes donc particulièrement sensible, j'en suis certaine, à la question de la proximité des services accessibles aux citoyennes et aux citoyens. Sans défendre à tout prix le modèle bancaire tel qu'il existe actuellement, loin de là, force est de constater que les agences jouent toujours aujourd'hui un rôle essentiel en matière d'inclusion, notamment pour les publics les plus fragilisés, ou les moins connectés au numérique.

J'ajouterai, Monsieur le Conseiller, que cette désertification bancaire conduit aujourd'hui les pouvoirs publics à pallier les carences du secteur privé. À Seraing, par exemple mais comme dans d'autres Communes de la Province, ce sont désormais des points CASH publics qui sont

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

installés afin de garantir un accès minimal aux services bancaires de base. Autrement dit, lorsque les banques se retirent, ce sont les autorités publiques qui doivent intervenir pour préserver un service essentiel à la population.

Dès lors, il faut s'interroger : taxer davantage les agences bancaires ne risque-t-il pas, paradoxalement, d'accélérer encore leur départ des territoires tant ruraux qu'urbains ? À force de renforcer la pression fiscale sur des structures déjà en recul, on prend le risque de voir disparaître les derniers points de contact, laissant aux pouvoirs publics la charge et le coût de maintenir un service que le marché abandonne. D'autant que l'amplitude de l'action serait marginale au regard du budget provincial.

Dès lors, affaiblir davantage ces points d'ancrage locaux par une taxation accrue reviendrait à fragiliser un pan important des services financiers de proximité. Ce serait aller à contre-courant des préoccupations exprimées sur le terrain.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Conseiller, le Collège n'a pas l'intention de proposer d'augmenter les taxes au cours de cette législature. Et j'espère vous avoir convaincu sur le risque contenu dans votre proposition. Et si tel n'était pas le cas, je ne doute pas que, fidèle à votre constance, vous reviendrez au prochain budget initial avec ce type d'amendement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale. Monsieur Marc MAGNERY ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Merci Madame la Députée pour votre réponse, mais effectivement, autant j'ai pu être en partie convaincu par Monsieur Gillard aujourd'hui, en partie convaincue par Madame Firquet aujourd'hui, autant votre réponse me laisse sans voix parce que vous, dans votre raisonnement, vous faites preuve d'un syllogisme qui est enseigné dans les écoles de logique. Donc, une taxe ferait fuir les banques et aujourd'hui les banques fuient déjà, mais la taxe n'est pas là.

Donc en fait, les banques, peu importe la taxe, il y a déjà une désertification du milieu. Ok ? Donc en fait, vous faites le raisonnement à l'envers et alors je vais même aller au bout de votre raisonnement. Imaginons, je suis directeur d'une agence de banque et ça signifie quoi plus 300 € par an pour une banque ? Ça ne signifie rien du tout. Imaginez que la banque va fermer parce qu'on augmenterait de 300 € la taxe sur l'agence, franchement, et si c'était même le cas, j'ai envie de vous dire Madame Crapanzano, mais soyez un peu socialiste, sortez votre courage s'il vous plaît.

S'il vous plaît, franchement 300 € pour une agence bancaire, ce n'est strictement rien du tout. Et enfin dernier argument, certains ici ont voté, et je sais que c'est compliqué de faire de la politique, mais certains ici même, bourgmestres de grande ville ont voté l'augmentation de cette taxe et donc ce qu'ils trouveraient logique et cohérent d'un côté au niveau communal ne le seraient pas au niveau provincial ?

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Voilà, j'ai pas envie de les attaquer ici à ad hominem, mais soyez socialiste, faites preuve de cohérence et tous ensemble, s'il vous plaît, faisons une mesure de justice, augmentons cette taxation des banques.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il une réaction suite à cette intervention ? Pas d'autre réaction, nous allons passer au vote :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 10

Votes « contre » : 36

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 25-26/104 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Commission paritaire locale des centres psycho-médico-sociaux (CPMS) : remplacement des membres du groupe Les Engagés-CSP.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 25-26/104).

Ce document a été examiné par le Bureau et j'invite le rapporteur, Mme Anne THANS-DEBRUGE, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Anne THANS-DEBRUGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc voilà. Lors du Bureau du lundi 19 janvier, un point concernait la modification de la représentation provinciale au sein de la Commission paritaire locale des centres psycho-médico-sociaux.

Le présent rapport a pour objet le remplacement de M. Gianni TABBONE, Conseiller provincial Les Engagés-CSP, en qualité de membre effectif et de Mme Astrid BASTIN, Conseillère provinciale, Les Engagés-CSP, en qualité de membre suppléant de la Commission paritaire locale des centres psycho-médico-sociaux.

S'agissant de modifications de la représentation provinciale dans le cadre de mandats dérivés attribués spécifiquement à un groupe du Conseil provincial, il y a lieu de prendre en

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

compte les propositions formulées par ledit groupe, à savoir que soit désigné en qualité de membre effectif de la Commission paritaire locale des CPMS, M. Luc LEJEUNE, en remplacement de M. Gianni TABBONE, et soit désigné en qualité de membre suppléant de la Commission paritaire locale des CPMS, M. Thierry BATAILLE, en remplacement de Mme Astrid BASTIN.

C'est par consensus que le Bureau du Conseil a adopté le document relatif à la modification de la représentation provinciale au sein de la Commission paritaire locale des centres psycho-médico-sociaux, documents 25-26/104.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Première Secrétaire. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/105 : Règlement organique de la Haute École de la Province de Liège (HEPL) et Règlement relatif aux élections des Directeurs de département et du Directeur-Président de la HEPL – Modification de ces règlements.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 25-26/105).

Votre première Commission a pris connaissance de ce document. J'invite le rapporteur, Monsieur Marc DELREZ, à nous faire part de son rapport sur celui-ci.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Mesdames et Messieurs, en vous grades et qualités.

Ce document a fait l'objet à l'occasion des travaux de la première Commission de ce mardi 27 janvier, d'une présentation détaillée par le Directeur général de l'Enseignement et la Formation, M. Salvatore ANZALONE, diaporama à l'appui, et ensuite d'un débat nourri auquel ont pris part bon nombre de conseillers présents.

Dans sa présentation, M. ANZALONE a indiqué que cette modification du règlement organique de la HEPL répondait à plusieurs objectifs, dont le premier est la mise en conformité

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

de notre règlement avec différentes dispositions décrétales plus ou moins récentes, essentiellement le Décret Paysage du 8 novembre 2013 et ses multiples évolutions ultérieures, et le Décret Gouvernance du 21 février 2019.

Le but est aussi d'améliorer la lisibilité des rôles et responsabilités de chacun, de renforcer la cohérence stratégique et pédagogique de l'Institution et de soutenir l'aide à la réussite pour les étudiants et d'accroître la qualité de la formation dans l'esprit des recommandations de l'AEQES, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

En substance, il s'agit de réformer en profondeur la gouvernance de la HEPL en restructurant l'offre de formation et les 7 départements existant aujourd'hui autour de 3 grands départements correspondant aux secteurs décrétaux avec premièrement, un Département des Sciences humaines regroupant les sciences économiques, sociales et pédagogiques. Deuxièmement, un Département de la santé incluant les cursus en matière de motricité et de santé. Et troisièmement, un Département des sciences technologies et du vivant.

Concrètement, cela signifie que les 7 actuels Directeurs de Département seront remplacés par 3 nouveaux Directeurs de Département. Il est bien précisé que cette évolution se fera dans le respect des mandats en cours des directeurs aujourd'hui en poste et de leurs droits statutaires.

La nouvelle architecture s'appuiera sur 21 regroupements de cursus, chacun piloté par un Directeur adjoint ad hoc, lequel pourra compter sur des organes de proximité destinés à améliorer la concertation et la préparation des travaux des départements, à savoir notamment des Collèges de Département et des Conseils de cursus auxquels il n'est cependant conféré aucun pouvoir décisionnel propre.

La modification du règlement organique a pour vocation d'entrée en vigueur à la date du 14 septembre 2026, à l'exception de l'article 3 portant sur l'élection et la désignation des Directeurs de Département qui devra faire l'objet d'une entrée en vigueur anticipée afin que l'entrée en fonction de ces nouveaux Directeurs puisse être concomitante à la création des nouveaux grands Départements à la date précitée.

Lors du débat qui s'ensuit, diverses remarques et questions sont émises.

Un Conseiller aimerait en savoir davantage sur l'avis des syndicats tel qu'il a pu s'exprimer à l'occasion des concertations préalables au sein des commissions paritaires compétentes.

Il est répondu que l'accord n'était pas unanime. Le vote final au terme des débats se soldant par 16 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, mais aucune information précise n'a pu être fournie en Commission sur l'identité administrative des opposants au projet ni sur la nature précise de leurs objections.

Un autre Conseiller s'étonne du caractère très généraliste des grands Départements mis en place. Les différents représentants qui y siégeront, notamment ceux du corps académique, émaneront tous d'horizons scientifiques et pédagogiques très différents, de sorte qu'ils ne pourront pas compter sur une connaissance fine des dossiers dans le chef de leurs collègues

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

autour de la table. À l'inverse, les organes dits de proximité qui sont les seuls où les dossiers pourront être instruits par des personnes disposant d'une connaissance du terrain, ceux-là n'auront aucun pouvoir de décision.

Le Conseiller se dit sceptique quant à l'efficacité d'un modèle de gouvernance où les agents n'ont pas de prise directe sur les décisions qui les concernent. Un Conseiller dit regretter vivement la décision de ne plus faire valider par le Conseil provincial la désignation des Présidents de Département et du Directeur-Président.

Même si la procédure qui existait jusqu'à présent, avec la désignation à huis clos des personnes retenues, s'apparentait à une démocratie plus formelle qu'autre chose, il reste que les nouvelles dispositions où seul le Collège sera saisi et informé de ces décisions vont dans une mauvaise direction évidente en termes de transparence élémentaire des processus de désignation.

Ce même Conseiller regrette aussi le mode de scrutin retenu pour l'élection du Directeur-Président, à savoir le vote majoritaire à un seul tour où le meilleur prend tout, même s'il n'a obtenu qu'une minorité de voix par rapport à la totalité des avis exprimés.

Des études ont montré que ce genre de modalités entraînent certains effets pervers, comme celui de polariser le débat pendant la campagne entre les candidats les plus extrêmes, au détriment donc des candidats centristes.

C'est pourquoi il préconise un scrutin à deux tours où seuls les deux meilleurs candidats restent en lice à l'issue du premier tour, comme cela se fait d'ailleurs à l'Université pour l'élection du Recteur ou de la Rectrice.

Ce Conseiller déplore en outre que l'on ait recours au vote électronique pour ces élections, car cela requiert à tout le moins un certain nombre de garde-fous dont il n'est pas fait mention dans le texte du nouveau règlement organique.

Ce Conseiller, toujours, s'interroge encore sur les impacts financiers de la réforme. Il lui est répondu qu'il n'y en aura pas. Cela ne coûtera pas plus cher parce que les frais entraînés par la mise en place de 21 Directeurs adjoints seront compensés par la réduction de 7 à 3 du nombre de Présidents de Département.

Une question est alors posée sur la manière d'identifier ces potentiels Directeurs adjoints au sein du corps enseignant. Selon quels critères seront-elles, seront-ils choisis ? Continueront-ils d'exercer des fonctions pédagogiques ? Il est répondu qu'ils bénéficieront normalement d'une décharge de leurs fonctions en tant qu'enseignants, mais que dans certains cas, en fonction de l'ampleur de leurs responsabilités administratives, ils pourront continuer d'enseigner à mi-temps ou à temps partiel. Quant à la procédure de sélection, elle prévoit un appel à candidatures et il va de soi que la connaissance du terrain et des cursus concernés sera un critère primordial.

Une audition des candidats sera organisée devant une Commission spécifique où seront représentés à titre d'invités des représentants du personnel. Au final, l'avis de cette Commission sera transmis au Collège.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Enfin, un Conseiller déplore une occasion manquée dès lors qu'il n'est pas prévu de faire appel au vote des étudiants en vue de la désignation du Directeur-Président, comme cela se fait pourtant à l'Université où les étudiants interviennent dans le choix du Recteur moyennant une pondération destinée à contenir l'impact de ce vote étudiant.

Le meilleur apprentissage de la démocratie est pourtant la participation à la démocratie. Cet avis est appuyé par d'autres Conseillers qui confirment que, quand ils étaient étudiants à l'Université, leur participation à l'élection du Recteur avait eu pour effet d'accroître leur implication dans la vie de l'institution.

Monsieur le Directeur général de l'Enseignement et la Formation répond qu'il n'est pas de tradition en Haute École d'inclure les étudiants dans ce type de décisions, contrairement à ce qui se fait à l'université.

Il lui est rétorqué que notre HEPL est la seule institution à dépendre de la Province de Liège en tant que pouvoir organisateur, de sorte que nous avons les coudées franches sur la matière. De plus, notre haute école s'enorgueillit des collaborations pédagogiques qu'elle a pu nouer avec différentes autres institutions de niveau universitaire, y compris au plan international. L'occasion nous est donc donnée de joindre le geste à la parole en quelque sorte, en mettant nos procédures à la hauteur de nos ambitions.

Madame la Députée-Présidente s'assure alors auprès de M. ANZALONE que pour ce vote particulier, nous avons le temps de nous retourner et de faire évoluer les textes, puisque le mandat de l'actuelle Directrice-Présidente de la HEPL ne viendra à échéance qu'en 2029.

Elle laisse ainsi entendre que sur ce point précis, en tout cas, il pourrait être possible de prendre en considération les remarques formulées par l'opposition et de faire évoluer le règlement dans le sens d'une inclusion du corps étudiant dans le processus d'élection du Directeur-Président.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial particulièrement complet. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Marc MAGNERY. Vous avez la parole.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président et merci Monsieur DELREZ pour ce rapport complet.

Je tiens quand même à signaler à l'Assemblée que c'était vraiment un débat qui a duré longtemps et c'est une réforme d'ampleur qui est menée à la Haute École de la Province de Liège. Et donc ce n'était pas un débat inutile, en tout cas, je le pense.

On avait plusieurs critiques. Certaines critiques restent, notamment le fait par exemple que la désignation des Directeurs va maintenant se faire au niveau du Collège et plus au niveau du Conseil, le fait que l'élection des chefs de département et de la Direction-Présidence va se faire en un tour et pas en deux tours de scrutin. On pense que l'élection en un tour au scrutin majoritaire comporte plusieurs effets pervers.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Et on avait une troisième critique sur le fait qu'il y avait une occasion manquée de ne pas faire participer les étudiants au vote, comme sur le modèle universitaire. Je ne sais pas si vous savez, mais à l'université, (brouhaha) ... je sais ... mais à l'Université, les étudiants participent à l'élection du Recteur. Je sais très bien, c'est ce qu'il a dit Mme FIRQUET, attendez ma chute s'il vous plaît.

Et c'était notre troisième critique et c'est suffisamment rare pour être souligné. On a été entendu et compris par la Députée-Présidente et je tenais à le souligner ici parce que c'était important. Et donc, si nos deux autres critiques restent, elles ne sont pas suffisamment importantes vu le pas qui est fait dans notre direction. Et je pense que si Mme FIRQUET tient parole, ce seront plus de 10.000 étudiants qui vont participer à l'élection de leur Direction-Présidente.

Nous serons la première Haute École de Belgique à faire participer nos étudiants à l'élection de la Direction-Présidente et on pense que c'est vraiment remarquable en fait si on y arrive et voilà pourquoi malgré le fait que nos deux premières critiques sont toujours là, nous voterons oui avec le sourire, un oui d'encouragement et un oui de bravo, de dire à la majorité, ben voilà, c'est possible parfois d'avancer ensemble sur des projets.

Et donc ce oui est franc, clair et on tient à remercier la majorité de parfois ouvrir les rangs. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres d'interventions ? Pas d'autre intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 40

Votes « contre » : 7

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/106 : Octroi de subventions en matière de Supracommunalité – Projet de « Création d'une connexion cyclable et piétonne avec le mémorial américain dit de Henri-Chapelle à Hombourg (Plombières) et du village de Henri- Chapelle (Welkenraedt) au départ du Ravel ligne 38 depuis Aubel », ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 25-26/106).

Ce document a été examiné par la première Commission. Son rapporteur, Monsieur Serge ERNST, étant excusé, j'invite Mme Vinciane PIRMOLIN à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ce document.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Députée Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Votre première Commission devait se prononcer sur l'octroi de subventions en matière de Supracommunalité et le projet de « Création d'une connexion cyclable et piétonne avec le mémorial américain dit de Henri-Chapelle à Hombourg - Plombières et du village de Henri-Chapelle - Welkenraedt au départ du Ravel ligne 38 depuis Aubel.

Il s'agit donc de la réalisation d'un cheminement en site propre sur toute la longueur de la rue du Mémorial Américain, en procédant à l'acquisition d'une bande herbeuse agricole de 3 mètres et en indurant celle-ci selon le procédé adopté pour la viabilisation de la Ligne 38.

En date du 15 septembre 2025, la répartition du solde résiduel a fait l'objet d'une délibération de la part de chaque commune et se présente comme suit : Plombières 45.917,51 € ; Welkenraedt 23.703,36 € et Aubel 34.379,13 €, outre le 46.000,00 € déjà perçus.

Le présent dossier concerne uniquement l'octroi de la promesse ferme à destination de la Commune de Plombières.

Un Commissaire a demandé s'il serait possible pour les prochains dossiers d'ajouter une annexe avec un plan de l'implantation proposée pour bien visualiser le travail réalisé suite au subside proposé.

Il vous est proposé d'accepter la résolution.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/107 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Royal Aywaille FC », dans le cadre de son fonctionnement 2025-2026.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 de l'ordre du jour (document 25-26/107)

Ce point a été examiné par votre première Commission. J'invite le rapporteur, Monsieur Etienne ROBA, à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ce document.

M. Etienne ROBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

On vous propose d'octroyer une subvention de 7.500 € à l'ASBL Royal Aywaille FC qui bénéficie du label trois étoiles. Cette subvention vise à soutenir le club dans son fonctionnement pour cette saison sportive.

Un membre de la Commission demandait si ce type de soutien était transposable au handball et si ce label trois étoiles pouvait être accessible à un club de handball.

Il a été répondu que oui, ce label est propre à chaque fédération et le handball a le même type de labellisation que le football. Donc oui, c'est tout à fait transposable.

Il est proposé d'adopter cette résolution.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/108 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion

conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Royal Football Club Liège Athlétisme – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/109 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Challenge Jogging Province de Liège » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 25-26/108 et 25-26/109)

C'est votre première Commission qui a examiné et regroupé ces deux documents et qui a désigné Monsieur Marc MAGNERY, comme rapporteur pour ceux-ci.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci. Voilà, merci Monsieur le Président.

Donc la première Commission s'est réunie et a pris connaissance du rapport d'évaluation annuel du contrat de gestion entre la Province de Liège et l'ASBL « Royal Football Club Liège Athlétisme pour l'exercice 2024.

La Province n'est pas membre de l'ASBL mais met gratuitement à disposition les infrastructures de Naimette Xhovémont entièrement entretenues par ses services.

D'emblée, un Commissaire s'est étonné de quelques phrases du rapport. J'ouvre les guillemets : « L'ASBL n'emploie pas de personnel, il n'y a pas de chiffre d'affaires et le bilan n'a pas été réaliste ». Je laisse des guillemets ouverts « Le club a besoin d'une nouvelle dynamique, de nouveaux bénévoles, de nouveaux partenaires pour les aider à soutenir les athlètes et développer le club. Un appel est lancé à tous les membres du club », fermez les guillemets.

L'ASBL semble, selon ce Commissaire, vivoter. Le Directeur du Département Sport, Monsieur BOZZI, répond calmement que malgré ces quelques éléments factuels qui figurent dans le rapport et une saison sportive 2024 mitigée avec des résultats décevants, le club est loin de vivoter. Il reste reconnu et organise des finales provinciales francophones et même nationales.

Il ajoute que si un rapport d'évaluation est rédigé, c'est en fait historique, mais que cela ne s'impose plus aujourd'hui, le club louant désormais les installations à la Province, à l'exception de la salle de musculation.

Le Collège a émis un avis positif et ne propose pas de modification du contrat de gestion.

Concernant l'ASBL « Challenge Jogging Province de Liège » donc, on a de nouveau analysé le rapport d'évaluation annuel 2024.

La Province est membre effectif de l'ASBL et octroie une subvention de fonctionnement de 4.000 €, complétée par une aide en nature. L'ASBL organise une trentaine de courses sur

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

l'année 2024 et remplit ses missions de promotion de la course à pied, notamment auprès des jeunes.

La fréquentation des épreuves est en hausse malgré des recettes en diminution. Quelques petits manquements mineurs ont été relevés dans la comptabilité, mais seront suivis et corrigés pour le prochain rapport.

Le Collège a rendu un avis positif et ne préconise pas d'adaptation du contrat.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Le vote est ouvert pour ces deux dossiers :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/110 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/111 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Région de Verviers – Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/112 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Conférence des Bourgmestres des communes germanophones » (Konferenz der Bürgermeister der deutschsprachigen Gemeinden Belgiens) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/113 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Conférence des élus Meuse-Condroz-

Hesbaye » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18, 19 et 20 (documents 25-26/110 à 25-26/113).

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par votre première Commission. J'invite à la tribune le rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, comme rapporteur pour son rapport sur ces quatre documents.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le document 110, il s'agissait de la Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège Métropole.

La Province n'est pas membre de l'ASBL mais y est représentée au Conseil d'administration par la Présidente et le Vice-Président du Collège.

Elle n'octroie pas de subvention mais elle verse une cotisation qui en 2024 s'élevait à 78.413 €.

Sur les perspectives 2025, le rapport indique que Liège Métropole poursuivra ses missions, telles que définies et le rapport conclu à l'adoption.

Pour le document 111, il s'agit de la Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège de Liège pour la région de Verviers.

La Province n'est pas membre de l'ASBL mais elle y est représentée par la Président du Collège provincial et un Député provincial francophone, ici Madame FIRQUET et Monsieur DENIS.

La Province a versé une cotisation annuelle de 26.386 € et n'a pas octroyé de subvention.

Les perspectives 2025 annoncent également la poursuite du contrat de gestion et le rapport conclut à son adoption.

Le document 112. Il s'agissait de la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones. La Province n'est pas membre de l'ASBL et elle n'est pas représentée au Conseil d'administration.

La Province verse une cotisation annuelle de 9.929 €. Les perspectives 2025 vont toujours dans le même sens des obligations contractées dans le contrat de gestion et le rapport conclut à l'adoption.

Et enfin, pour le document 113, c'est la Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye, où la Province n'est pas membre de l'ASBL mais elle y est représentée par le Président du Collège et par le Président du Conseil provincial ou son représentant pardon, Monsieur GILLARD et M. JADOT.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

La Province verse une cotisation annuelle de 24.981 € et aucune subvention.

Le rapport indique pour les prévisions 2025 – perspectives, qu'on reste bien dans le cadre du contrat de gestion et conclut à l'adoption.

Il n'y a eu aucune intervention lors des débats Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 25-26/132 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Basse-Meuse Football Academy », dans le cadre de la formation des jeunes joueurs du club durant la saison 2025-2026.

Document 25-26/133 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Ligue Francophone de handball », dans le cadre de son fonctionnement durant la saison sportive 2025-2026.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 25-26/132 et 25-26/133).

C'est votre première Commission qui a examiné et regroupé ces deux documents et qui a désigné Madame Vinciane PIRMOLIN, comme rapporteur pour ceux-ci.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, votre première Commission a examiné deux dossiers relatifs à l'octroi de subventions provinciales en matière de sport. Le point 25-26/132 concernait l'octroi d'une

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

subvention à l'ASBL « Basse-Meuse Football Academy » d'un montant de 7.500 € pour la saison 2025-2026. Cette subvention est destinée à la formation des jeunes joueurs du club.

La politique menée par l'ASBL correspond à la politique provinciale en matière de sport et plus particulièrement dans son axe de développement intitulé « Le soutien à la formation ».

Le point 25-26/133 concernait, lui, l'octroi d'une subvention à l'ASBL « Ligue francophone de handball » d'un montant de 10.000 € pour la saison 2025-2026.

Cette subvention est destinée à soutenir financièrement le fonctionnement de l'association durant la saison sportive 2025-2026. Le projet de l'association correspond également à la politique provinciale, l'ASBL travaillant sur trois axes, à savoir l'organisation et la gestion des compétitions jeunes, les formations des entraîneurs et les sélections de jeunes.

Ces deux documents n'ont suscité aucune question ou remarque en Commission

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/114 : Signature de l'avenant n°2 du contrat-programme du Centre culturel de Welkenraedt – Période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat-programme et sa subsidiation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 25-26/114).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, Madame Anne ZINNEN-FABRY, à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ce document.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Mme Anne ZINNEN-FABRY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc ce document 25-26/114 de la deuxième Commission porte sur la signature de l'avenant n° 2 du contrat-programme du Centre culturel de Welkenraedt, pour la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat-programme et sa subside, soit un montant total annuel de 7.240 € pour son action culturelle générale.

Ce point n'a soulevé aucune question de la part des Conseillers. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/115 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 24 (document 25-26/115).

Il a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Irwin GUCKEL, à la tribune.

M. Irwin GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues. Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues Conseillers, en vos titres et qualités.

Lors de la deuxième Commission, le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » pour l'exercice 2024/Prévisions 2025 a été présenté par les Services.

Le contrat de gestion présenté aux membres de la Commission comprend premièrement la représentation au Conseil d'administration, notamment avec la Province comme membre

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

effectif, les buts de l'association et les missions d'intérêt public.

Ensuite, nous sommes passés au rapport de contrôle qui comprend le rapport d'activités, le bilan, le compte et le budget 2025.

De ce rapport découle les indicateurs qualitatifs et quantitatifs ainsi que les indicateurs financiers.

En conclusions, nous avons abordé les prévisions liées au budget 2025 et ses perspectives. Les perspectives sont de renforcer et développer les partenariats afin d'asseoir un ancrage encore plus local, fédérer les équipes autour du projet Parc Naturel Haute Fagne-Eifel, initier et développer des méthodes innovantes et expérimentales, encourager les communes et les acteurs locaux à adhérer à la gestion, mais aussi au développement de l'espace rural. Ensuite, sensibiliser encore plus le public scolaire.

Différentes remarques et constats ont été émis lors de la Commission, nous avons un bon résultat financier qui est lié à une culture de la gestion prudente : impliquer encore plus la Communauté germanophone, initier une approche liée au développement peut-être plus durable, au développement durable, pardon, l'aspect bénévolat qui est aussi une clé pour le succès et le bon fonctionnement de l'Institution.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/116 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » (FTPL) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Points 25 (document 25-26/116).

Ce document a été examiné par votre deuxième Commission. J'invite son rapporteur Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune pour nous faire part de son rapport.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission a donc examiné ce rapport avec la FTPL. La Province est membre de l'ASBL. Elle désigne 16 délégués à l'Assemblée générale, dont 11 administrateurs.

Le Directeur de la FTPL qui était présent a rappelé les missions essentielles de la FTPL, à savoir les services rendus et le soutien financier aux Maisons du Tourisme et aux Parcs Naturels, le réseautage des acteurs, la commercialisation de l'offre en tourisme d'affaires notamment, la labélisation des sites touristiques et l'ingénierie touristique auprès des communes.

Une Commissaire interroge sur le type d'accompagnement que la FTPL peut apporter aux communes pour définir leur stratégie touristique. Le Député précise qu'il s'agit désormais d'une des missions prioritaires de la FTPL, c'est-à-dire identifier les outils touristiques essentiels lorsqu'il y en a dans chaque commune et de les mettre en valeur.

Le Directeur de la FTPL cite notamment l'exemple dernier de Waremme qui a souhaité créer cette dynamique et qui a sollicité la FTPL pour travailler avec les différents acteurs locaux.

Une Commissaire précise que la mission de promotion des sites touristiques repose toujours sur la Maison du Tourisme à laquelle la ville ou la commune est associée et non pas à la FTPL. Et le Président rappelle que la FTPL soutient financièrement les Maisons du Tourisme, ce qui n'est pas automatiquement le cas dans les autres Provinces.

Voici.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/117 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » (CLPS) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/119 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme » (CLPS Huy-Waremme) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26 et 27 (documents 25-26/117 à 25-26/119).

Ces deux points ont été examinés et regroupés par votre troisième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Grégory PIRON, à la tribune pour nous faire part de son rapport.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Il s'agit de deux rapports d'évaluation sur les deux centres de Promotion de la Santé, le Centre liégeois et l'Antenne de Huy-Waremme.

Ce sont véritablement des carrefours d'acteurs multidisciplinaires en matière de santé en termes de prévention, coordination, informations, formations, expertises, projets.

Les données financières sont bonnes. Les rapports sont complets. Ce sont des subventions en nature valorisées avec mises à disposition de locaux et personnel.

En termes d'emplois, pour Liège, 5,87 ETP dont un qui est mis à disposition par la Province. Pour Huy-Waremme, 6,2 ETP dont un $\frac{3}{4}$ de la Province.

Ils ont été particulièrement actifs sur des dossiers comme l'EVRAS ou la santé mentale.

Monsieur le Président de la Commission signale qu'une coquille s'est glissée page 7 dans les documents et en demande la correction.

Monsieur le Député en charge quant à lui annonce qu'une visite est prévue. Il vous est proposé d'attester la vérification de la réalisation des tâches de service public et de marquer votre accord sur ces rapports.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/118 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Médical Hélicopté » (CMH) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 28 (document 25-26/118).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission. J'invite son rapporteur, Madame Vinciane PIRMOLIN, à la tribune.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Encore merci Monsieur le Président.

Donc, lors de sa séance de ce mercredi 28 janvier, la troisième Commission a examiné le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Médical Hélicopté » pour l'exercice 2024 et les prévisions 2025.

Pour rappel, l'association a, notamment, développé et organisé, dans le respect des lois, un système médicalisé de secours hélicopté visant à intervenir de manière optimale et rapide dans des situations de détresse vitale.

La Province de Liège n'est pas membre effectif de l'ASBL et a octroyé en 2024, une subvention en espèce d'un montant de 52.000 € aux fins du fonctionnement de l'ASBL.

Un Commissaire a indiqué que selon un article de presse, le Gouvernement fédéral pourrait soutenir financièrement ce projet.

Il vous est proposé d'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public sur l'exercice 2024, et de l'accord sur l'évaluation positive de l'exécution.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/120 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » (SSAPL) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 (document 25-26/120).

Il a été examiné par votre troisième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Mathieu ULRICI, à la tribune.

M. Mathieu ULRICI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Ce point concerne le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » (SSAPL) – Exercice 2024 et prévisions 2025.

On rappelle que cette ASBL a principalement pour but d'intervenir en faveur des agents provinciaux bénéficiaires par des mesures susceptibles d'améliorer leur bien-être.

En deux mots, voici les éléments essentiels de ce contrat de gestion rappelés lors de la Commission : ce contrat de gestion existe depuis le 21 décembre 2005 ; la Province n'a pas de membre effectif dans l'ASBL mais est représentée par 3 représentants du Collège en tant qu'observateurs ; les subventions de la Province en 2024 étaient de 190.878 € en espèces et de 422.167 € consistant en mise à disposition de locaux, de personnel et de matériel de téléphonie et d'informatique ; les missions et actions sont multiples, notamment aides financières, intervention dans les activités sportives, culturelles, transports scolaire, frais scolaires, gestion de parkings réservés aux agents provinciaux.

Les comptes et documents ont été vérifiés par la Direction Générale Transversale qui a

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

émis un avis favorable circonstancié.

On rappelle que cette ASBL a une comptabilité simplifiée qui présente un mali de 16.000 € en 2024 et de 41.622 € prévus pour 2025, mais elle a des valeurs disponibles de 391.000 €.

Au niveau des questions posées lors de la Commission, un membre a posé la question de savoir s'il y avait des critères spécifiques et précis quant à l'octroi de ces aides, et notamment quant aux prêts à caractère social. Critères précis d'octroi : dans quel cadre se font ces prêts et pour quel objet ? S'agit-il de dettes à payer ou autres dépenses ? Quelles sont les modalités de remboursement ? Y a-t-il un taux d'intérêt... ?

Nous n'avons pas eu de réponse sur ces points, l'agent administratif présent nous signalant qu'il ne traitait que les dossiers administratifs et qu'il ne travaillait pas pour ladite ASBL, mais qu'il allait s'informer et il enverrait une réponse sur ce point par mail, au Président, je suppose, de cette Commission<.

Le Député présent, Luc LEJEUNE, a répondu sur l'activité de ladite ASBL : il y a des aides fixes au moment de l'année, à côté de cela, il y a aussi des aides soumises au Conseil d'administration en fonction du dossier et de la situation personnelle du demandeur, et le dossier est bien sûr monté par un assistant social. Le critère est toujours de voir si on est au-dessus ou en-dessous d'un minimum de revenu disponible après la prise en charge des dépenses courantes de la personne concernée.

A côté de cela, l'ASBL organise donc des activités pour tout le personnel provincial, notamment un système de distribution de tickets pour des pièces de théâtre, musées, activités culturelles..., le principe étant « première demande, premier servi ». C'est la Province qui achète la plupart du temps les places et c'est l'ASBL qui participe en plus en partie à la distribution des places.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 43

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/121 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de rivière Moselle » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/122 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de rivière Dyle-Gette » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/123 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de rivière Ourthe » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 30, 31 et 32 (documents 25-26/121 à 25-26/123).

Ces trois points ont été examinés et regroupés par votre quatrième Commission et j'invite son rapporteur, Madame Caroline LEBEAU, à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ceux-ci.

Mme Caroline LEBEAU Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous.

Le présent rapport concerne les rapports d'évaluation annuels relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province de Liège et les ASBL « Contrat de rivière Moselle », « Contrat de rivière Dyle-Gette » et « Contrat de rivière Ourthe », portants sur l'exercice 2024 et les prévisions 2025.

Pour le point 25-26/121, l'évaluation met en évidence une pleine réalisation des missions, sans aucune irrégularité administrative, juridique ou comptable. La situation financière est très saine, avec un résultat bénéficiaire, une trésorerie confortable et des indicateurs de solvabilité favorables. Les prévisions budgétaires 2025 sont équilibrées et s'inscrivent dans la continuité du programme d'actions 2023-2025.

S'agissant du point 25-26/122, les missions d'intérêt public ont été remplies de manière satisfaisante, positive et les contrôles sont favorables. Malgré un léger déficit en 2024, la situation financière demeure saine, avec une bonne capacité de trésorerie. Les prévisions budgétaires pour 2025 sont équilibrées et assurent la poursuite des actions.

Enfin, le point 25-26/123 a correctement exécuté ses missions, notamment en matière de sensibilisation, de concertation territoriale et d'accompagnement des communes dans le contexte post-inondations. Aucun manquement n'a été relevé et la situation financière est positive, avec un résultat bénéficiaire et une trésorerie confortable. Les perspectives 2025 sont équilibrées et s'inscrivent dans la continuité du programme d'actions en cours.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Au regard des éléments analysés, l'exécution des missions de service public peut être considérée comme positive. Les contrôles réalisés ne révèlent aucune irrégularité et les situations financières apparaissent globalement saines, avec des perspectives budgétaires équilibrées pour 2025. Ces constats confirment la bonne mise en œuvre des engagements contractuels et la continuité des actions menées.

Dans le cadre des rapports d'évaluation relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province de Liège et ces différentes ASBL, une interrogation a été formulée quant à la continuité de l'intervention provinciale en matière de gestion des cours d'eau de deuxième catégorie. A cet égard, il convient de déterminer quelles suites sont envisagées et si la Province s'est d'ores et déjà prononcée sur cette question.

Notre Député André DENIS a dit qu'une décision définitive n'a encore été prise et qu'un débat est prévu en mars, auquel les Conseillers provinciaux seront invités. Ce débat permettra de définir les orientations futures auprès des ASBL concernées.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces trois documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 43

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 25-26/124 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de rivière pour l'Amblève » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/125 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33 et 34 (documents 25-26/124 et 25-26/125).

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Les deux documents ont également été soumis à la quatrième Commission qui les a regroupés. C'est Monsieur Grégory PIRON, qui va nous faire part de son rapport sur ces deux documents.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Dans la continuité des rapports précédents s'ajoutent les contrats de rivières conclus entre la Province et les ASBL « Contrat de rivière pour l'Amblève » et « sous-bassin hydrographique de la Vesdre », exercice 2024 – prévisions 2025.

Les rapports sont bien complets et détaillés avec entre autres la participation, le but, les missions, les rapports de contrôles et les indicateurs financiers.

Il vous est donc proposé d'attester la vérification de la réalisation des tâches de service public et de marquer votre accord sur ces deux rapports.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 43

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/126 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères » (CPL-Végémar) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

M. LE PRESIDENT.- Points 35 (document 25-26/126).

C'est votre quatrième Commission qui a examiné ce document et j'invite son rapporteur, Madame Nadia LOUKIA, à la tribune.

Mme Nadia LOUKIA Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc voilà, Végémar, pour celui qui ne connaît pas encore, est une ASBL qui travaille dans le milieu agricole, principalement dans le domaine des productions végétales et maraîchères.

Elle est reconnue comme centre pilote dans le secteur du légume industriel. Chaque année, un programme d'activités est complété et mis en œuvre en collaboration avec le secteur et les agriculteurs. Elle est en plus partenaire dans d'autres centres pilotes puisqu'il n'y a pas que le secteur du légume, il y a aussi les betteraves, le maïs et les céréales.

Végémar a plusieurs volets d'activités. Elle fait office donc d'avertissement agricole, elle informe les agriculteurs de tout ce qui est maladie et ravageurs dans les cultures. Elle encadre les agriculteurs dans plusieurs domaines : le suivi des productions de légumes, elle encadre dans la commercialisation de leurs productions, l'élaboration notamment des cahiers des charges auxquels ils doivent répondre et elle aide également à la certification et elle encadre les agriculteurs bio ou en reconversion vers le bio.

Elle fait également des expérimentations, elle met en place différents essais à la demande du secteur et sur base des résultats des essais, elle les communique et en fait profiter la collectivité.

Végémar s'occupe aussi de la formation des agriculteurs qui, comme vous le savez, pour pouvoir pulvériser leurs produits phytosanitaires ont besoin de licences. Ces licences doivent être entretenues et comme le centre est reconnu, agréé, et bien il fournit ces formations et les formations alimentées par les expérimentations qu'il fait.

Végémar, c'est également des collaborations avec les écoles donc systématiquement, elle fait appel à des étudiants, des stagiaires ou des élèves qui doivent réaliser leur TFE.

Deux questions ont été posées en Commission : la première, c'était de savoir si cette ASBL pouvait être fusionnée avec l'ASBL Promogest ? Il a été répondu que ce serait compliqué, non seulement parce qu'elles ont des activités différentes mais parce que Végémar dispose, est reconnue comme centre pilote comme je le disais tout à l'heure, ce qui nécessite d'avoir des critères très stricts pour pouvoir être reconnu, ce qui serait difficile pour Promogest.

La deuxième question qui a été posée était est-ce que ce sont les agriculteurs qui vont à la rencontre de l'ASBL ? Et bien non parce que l'ASBL est proactive et qu'elle va elle-même au contact et se fait connaître sur le terrain.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Donc, il faut savoir que l'ASBL est subventionnée majoritairement par la Région qui va continuer malgré les restrictions budgétaires à financer mais qui n'indexera pas le subside et la Province intervient à hauteur de 70.000 € et en guise de mise à disposition des locaux.

Tout ça pour vous dire que le rapport d'évaluation est concluant et que pour ce qui est du contrat de gestion, tous les indicateurs ont été relevés et les missions de service public ont été remplies pleinement par l'ASBL. C'est pourquoi, je vous invite à adopter la présente résolution. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert :

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 3

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/127 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « VEDIA » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/128 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Qu4tre Liège Média » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 36 et 37 de l'ordre du jour (documents 25-26/127 et 25-26/128).

Ces deux documents ont été examinés par votre cinquième Commission et regroupés à sa demande. J'invite son rapporteur, Madame Valérie HEUCHAMPS, à la tribune.

Mme Valérie HEUCHAMPS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

La cinquième Commission s'est donc réunie lundi 26 janvier pour examiner les documents concernant les rapports annuels relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province de Liège et les ASBL « VEDIA » et « Quatre Liège Média, » donc respectivement le 7 décembre 2006 et le 11 janvier 2007.

Donc, il s'agit pour nous aujourd'hui d'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par ces deux ASBL pour l'exercice 2024 - prévision 2025.

En ce qui concerne « VEDIA », la subvention de la Province pour 2024 s'élevait à 88.892,4 €. Pour ce qui est de l'ASBL « Quatre », la subvention de la Province pour 2024 s'élevait à 148.766 €. Pour les deux ASBL, le contrôle a été réalisé par la Direction Générale Transversale d'un point de vue administratif, juridique et comptable.

Quant à la Direction de la Communication, en sa qualité de chef de secteur compétent pour la matière concernée, elle a rendu un avis positif sur la rencontre des objectifs définis et exigés par le contrat de gestion des deux ASBL au cours de l'année 2024.

Tous les indicateurs de santé financière sont également en positif dans les deux cas. Un Commissaire a demandé si le montant des subsides aux deux ASBL allait être maintenu et la réponse fut positive.

Voilà, je vous remercie pour votre attention

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/129 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Section belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'économie publique, sociale et coopérative » (CIRIEC) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Document 25-26/130 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Provinces wallonnes » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 25-26/129 et 25-26/130).

Ces deux documents ont également été soumis à l'examen de la cinquième Commission et ont été regroupés à sa demande. J'invite son rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, la cinquième Commission a examiné ces deux documents, le 129, c'est le rapport 24, prévisions 25 du CIRIEC. La Province de Liège est membre effective de cette ASBL. Elle désigne un délégué à l'Assemblée générale. La subvention octroyée est d'un montant de 2.979 € et la Province de Liège verse une cotisation qui est de 1.775 €

Il a également été rappelé les missions d'intérêt public du CIRIEC, à savoir soutenir le secrétariat et les activités de la section belge du CIRIEC, dont le siège est établi à Liège depuis 1957, faciliter la participation des délégués de la région liégeoise à ses activités et promouvoir l'économie publique, sociale et coopérative, notamment au niveau local et intercommunal, et défendre la mémoire des pionniers liégeois de l'économie publique et sociale.

Au rang des perspectives 2025, il a notamment été rappelé que l'organe scientifique mis en place en 2022 au sein du CIRIEC-Belgium est présidé par le Professeur Bourgeois et qu'il est toujours en constitution. On a également rappelé que le CIRIEC organisera différentes conférences, a organisé différentes conférences en 25 et en 2026, le 35^{ème} congrès à Montréal.

Leur rapport conclut que les missions d'intérêt public sont bien respectées et concluent à l'adoption. Il n'y a pas eu de questions sur ce rapport.

Sur le document 130 qui concerne l'APW, l'Association des Provinces Wallonnes, la Province de Liège et membre effectif de l'ASBL, le Conseil provincial a désigné 12 délégués à l'Assemblée générale, dont 5 administrateurs. Elle verse une cotisation annuelle de l'ordre de 177.651 €. Elle n'a pas octroyé de subventions à l'ASBL en 2024.

Au rang des perspectives, tout est conforme, pardon, tout est conforme selon la mission d'intérêt public. Un Commissaire a demandé si la cotisation était la même que l'année précédente et la Députée a confirmé en signalant, en soulignant, pardon, qu'il y a néanmoins une part variable qui dépend du nombre d'habitants au premier janvier.

Voici Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/131 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers Établissements Provinciaux – Rénovation de sanitaires – Marché stock d'une durée de 4 ans.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 25-26/131).

C'est votre cinquième Commission qui a examiné ce document et j'invite son rapporteur, Monsieur Jean-Denis LEJEUNE, à la tribune.

M. Jean-Denis LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La cinquième Commission a examiné le document 25-26/131 et à la suite de visites de terrain réalisées dans les établissements scolaires, Madame la Députée Présidente Katty FIRQUET a dressé un constat préoccupant concernant l'état des installations sanitaires. Nombre d'entre elles se révèlent vétustes, dégradées ou inadaptées aux besoins actuels des sites.

Face à cette situation, elle a initié un programme global de rénovation visant à garantir des conditions d'hygiène et de salubrité irréprochables. La Direction Générale des Infrastructures et du Développement Durable a procédé à l'étude du projet relatif à la rénovation des sanitaires dans divers établissements provinciaux divisés en neuf lots et dont l'estimation du présent marché s'élève à 13.889,792 € TVA comprise.

Concernant le présent marché, le Collège provincial propose de recourir à l'organisation d'une procédure ouverte en vue de son attribution. Les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire des années concernées.

Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, conformément à l'article L2222-1 du Code

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

de la Démocratie Locale et de la Décentralisation vous conférant compétence en la matière, de bien vouloir adopter le projet de résolution si annexé, lequel vous propose de faire un choix de la procédure ouverte comme mode de passation du marché public de travaux relatifs à la rénovation de sanitaires dans divers établissements provinciaux organisé stock d'une durée de 4 ans et d'adopter l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions du marché. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Deuxième Secrétaire. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert :

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe (de son banc).- Monsieur le Président, j'ai une petite question. Est-ce qu'il n'y a pas une coquille dans le document lu ? Il me semble que c'est 13.000.000 et pas 13.000.

M. Jean-Denis LEJEUNE, Rapporteur (de son banc).- 13.000.000.

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe (de son banc).- Il me semble que Monsieur le Conseiller a dit 13.000 mais...

M. Jean-Denis LEJEUNE, Rapporteur (de son banc).- 13.882.792 €

M. LE PRESIDENT.- Ok, merci. Le vote est clôturé

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/134 : Cultes – Budget 2026 de la mosquée Fatih à Saint-Nicolas – Avis favorable.

Document 25-26/135 : Cultes – Compte 2024 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge à Verviers – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 41 et 42 de l'ordre du jour (documents 25-26/134 et 25-26/135).

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par votre cinquième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Gianni TABBONE, à la tribune.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous avons examiné en cinquième Commission deux points concernant le culte. Le premier concerne le budget 2026 de la mosquée Fatih à Saint-Nicolas. Après analyse et ajustement, le budget est équilibré à 19.138,72 € en recettes et en dépenses avec une intervention provinciale de 3.493,12 €.

En deuxième lieu, nous avons analysé le compte 2024 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge à Verviers. Le compte présente 19.897,26 € de recettes et 19.886,82 € de dépenses, soit un boni de 10,44 € avec une intervention provinciale de 9.400 €.

Le Collège propose un avis favorable et aucun des points n'a suscité de question.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 40

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour.

Dernier point de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2026**IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de séance du Conseil provincial durant ce mois de février, notre prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 23 mars à 16H30.

Et je vous rappelle également que le 24 mars, nous nous retrouverons toute la journée ici et enfin, n'oubliez pas de remettre votre boitier de vote à Marylène à l'entrée de la salle.

Je vous remercie.

La réunion publique est levée à 19H45'.